

SEXE ET POUVOIR EN TURQUIE

Féminisme, Islam et maturation de la démocratie turque

Berlin – Istanbul
02 juin 2007

« *Nous sommes à la veille d'une révolution* dans tous les coins du monde. Toutefois, rassurez-vous, cette révolution ne sera pas sanglante et sauvage comme celle des hommes. »

Fatma Nesibe, académicienne féministe, Istanbul, 1911

La traduction française de ce rapport a été soutenue financièrement par la Commission européenne.

Sommaire

Dans l'histoire de la Turquie, des améliorations majeures sont apportées au statut de la femme au cours de deux périodes dont la première débute dans les années 1920. Une fois la République proclamée, Mustafa Kemal interdit la polygamie et abolit les tribunaux islamiques pour les remplacer par des institutions laïques. Ces réformes sont bien connues et célébrées en Turquie.

La seconde période est celle qui commence en 2001. En effet, le code civil est révisé afin d'octroyer des droits égaux aux deux sexes dans le mariage, le divorce et en matière patrimoniale. Le nouveau code pénal traite pour la première fois la question de la sexualité des femmes comme une question de droit individuel et non plus comme une question d'honneur familial. Une série d'amendements constitutionnels exigent désormais de l'Etat turc de prendre toutes les mesures nécessaires à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Les tribunaux aux affaires familiales sont créés; les lois relatives au travail des femmes sont modifiées et de nouveaux programmes de prévention de la violence conjugale et d'amélioration du taux de scolarisation des filles sont mis en œuvre. Ces changements sont de loin les plus radicaux depuis quatre-vingts ans. La Turquie est ainsi dotée, pour la première fois de son histoire, d'un dispositif juridique propre à une société post-patriarcale.

Les réformes des années 1920 sont réalisées par un régime autoritaire de parti unique. Le droit de vote est reconnu aux femmes à une époque où les élections libres n'existent pas encore. Des générations entières de femmes turques apprennent qu'elles doivent leur liberté et leur égalité à Atatürk. Cependant, tout au long du XX^e siècle, les inégalités juridiques entre hommes et femmes progressivement abolies sur le reste du continent européen, restent intacts en Turquie.

Les réformes de ces dernières années diffèrent largement de celles des années 1920. Elles sont le résultat d'une campagne menée par un mouvement de femmes efficace provoquant un débat national diversifié. Le gouvernement actuel du Parti de la justice et du développement (AKP) entreprend un travail constructif, en interaction avec la société civile et le principal parti d'opposition, le Parti républicain du peuple (CHP). A la fin de ce processus participatif, le code pénal le plus libéral de l'histoire turque voit le jour. C'est sans doute la preuve de la maturation de la démocratie turque.

Aujourd'hui, certains milieux craignent que la Turquie tourne lentement le dos à ses traditions laïques. Parmi eux, figurent les femmes kémalistes, les premières à protester contre le développement de cet Islam politique représentant à leurs yeux une menace majeure contre leurs droits et libertés. De temps à autres, des appels à la restriction de la démocratie sont lancés afin de sauvegarder les droits des femmes. Toutefois, ce type de féminisme autoritaire est loin d'embrasser les réalités de la Turquie contemporaine et d'évaluer à sa juste valeur les progrès de ces dernières années.

La Turquie a encore devant elle un long chemin pour réduire les inégalités entre hommes et femmes. Selon une étude internationale récente, elle se positionne au 105^e rang parmi 115 pays, une place fort embarrassante, bien loin du rang occupé par le membre de l'Union européenne (UE), le moins bien placé sur la liste. L'amélioration de l'égalité entre les deux sexes dépend de la mise en œuvre des réformes concernant plusieurs domaines tels l'accès à l'éducation dans les régions rurales et la suppression des obstacles institutionnels et sociaux à la participation des femmes à la main d'œuvre. Les élections du mois de juillet 2007 constituent un test pour mesurer la sincérité des partis politiques engagés à augmenter le nombre de femmes députées au parlement.

Ces questions se trouvent au centre du débat politique actuel en Turquie. La véritable libéralisation des femmes turques ne peut se réaliser que par la maturation et le développement de la démocratie turque.

~ Table des matières ~

I.	INTRODUCTION	1
II.	FILLES DE LA REPUBLIQUE.....	3
III.	FEMMES ET DEMOCRATIE.....	7
A.	NAISSANCE DU FEMINISME LIBERAL.....	7
B.	FEMMES ET ISLAM POLITIQUE.....	10
C.	SEXE, CRIMES ET NOUVELLES MESURES POLITIQUES EN TURQUIE	14
IV.	UNE REALITE EN MUTATION?	21
A.	FEMMES DE VAN	22
B.	FEMMES DE KADIKOY	26
C.	ECART ENTRE HOMMES ET FEMMES EN TURQUIE.....	28
V.	SUR LA VOIE DE L'ESPAGNE?	34

I. INTRODUCTION

En 1911, une féministe ottomane, Fatma Nesibe, donne une série de lectures devant une audience de 300 femmes issues de l'élite sociale stambouliote. Elle évoque, en se référant à l'œuvre de John Stuart Mill, *The Subjection of Women*, l'émergence d'un nouveau concept défendu par un nombre grandissant d'individus dans les pays occidentaux: les droits des femmes. Nesibe décrit la femme ottomane comme un être oppressé : « les lois, la tradition, le plaisir, l'indulgence, la propriété, le pouvoir, l'appréciation, l'arbitration... sont tous favorables aux hommes. »¹ Elle prédit audacieusement que l'Empire ottoman, tout comme le reste de l'Europe, est à la veille d'une « révolution féminine. »

C'est un cri optimiste lancé depuis le cœur d'un empire en délabrement. L'émancipation légale et sociale des femmes appelée « la plus longue révolution »² par un écrivain américain de renom n'est à l'époque qu'à ses débuts. Au commencement du XX^e siècle, la plupart des sociétés présentent un caractère patriarcal. Les femmes sont assujetties à l'autorité paternelle jusqu'au mariage, pour être, par la suite, placées sous l'autorité maritale. En 1900, le code civil allemand en vigueur dispose: « au mari appartient toutes les décisions dans les affaires concernant la vie conjugale. » En France, l'obéissance de la femme à son mari est un héritage de la pure tradition napoléonienne.³ Même en Suède, pays promoteur de l'égalité entre hommes et femmes, le premier texte législatif reflétant une conception explicitement égalitaire du mariage ne voit le jour qu'en 1915.⁴ En ce début du siècle, le droit ottoman de la famille est toujours fondé sur la loi islamique, la charia.

Un siècle plus tard, cette révolution féminine dont parle Fatma Nesibe transforme le statut de la femme au niveau mondial. En Europe, les relations entre les hommes et les femmes entrent dans une ère nouvelle et historique,⁵ appelée par le sociologue suédois Goran Therborn, le « post-patriarcat. »

« Le post-patriarcat signifie l'autonomie vis-à-vis des parents et des droits égaux pour les hommes et les femmes – non pas des droits proclamés mais des droits revendiqués et exercés. Ceci constitue un tournant historique: du jamais vu jusqu'à présent, et comme on vient de le voir, c'est une situation tout à fait nouvelle. »⁶

Néanmoins, à la fin du XX^e siècle, la Turquie est le seul pays européen qui reste fermement ancré dans la tradition patriarcale. En effet, en droit civil, les femmes turques ont un statut inférieur à celui de leur mari formellement reconnu comme chef de famille. En évitant toute référence à leurs droits individuels, le code pénal les place, à son tour, dans une position délicate par l'instrumentalisation de la notion d'honneur familial.

La situation légale n'est que le reflet de la réalité sociale du moment: en 2006, lors de la réunion du Forum économique mondial à Istanbul, un tableau sur les inégalités entre hommes et femmes révèle que la Turquie occupe le 105^e rang parmi 115 pays, derrière la Tunisie,

¹ Aynur Demirdirek, « In Pursuit of the Ottoman Women's Movement » [En quête du mouvement des femmes ottomanes], dans Zehra Arat (ed.), *Deconstructing Images of « the Turkish Woman »*, 1999, p. 78.

² Juliet Mitchel écrit *The Longest Revolution* en 1966.

³ Goran Therborn, *Between Sex and Power – Family in the world 1900 – 2000*, 2004, p. 24.

⁴ Goran Therborn, p. 80.

⁵ Pour une étude relative à la survie du système patriarcal dans les Balkans du Sud, rapport d'ESI: *Cutting the Lifeline – Migration, Families and the Future of Kosovo*, www.esiweb.org.

⁶ Goran Therborn, p. 127.

l’Ethiopie et l’Algérie.⁷ Le pays se situe également derrière tous les pays européens.⁸ La Turquie détient trois records en Europe: le plus faible nombre de femmes élues au parlement, le plus faible pourcentage de femmes dans le monde du travail, le plus fort pourcentage d’analphabétisme chez les femmes. Dans le domaine sensible de droits des femmes, la perception selon laquelle la société turque est fondamentalement différente comparée aux membres de l’Union, domine actuellement le débat européen sur l’adhésion d’Ankara à l’UE. En France ainsi qu’en Allemagne, les opposants de la Turquie font de ce sujet, la pierre angulaire de leur campagne d’opposition à la candidature turque.⁹ Parallèlement, la question de droits des femmes provoque une certaine anxiété en Europe puisqu’elle pose également la question de l’intégration de leurs communautés musulmanes locales.

Au cours des dix-huit derniers mois, les analystes d’ESI entament des recherches sur la situation en mutation des femmes en Turquie et réalisent des reportages avec de nombreux activistes, des académiciens, des personnages politiques et des représentants du milieu des affaires. Ils se rendent aux refuges pour femmes situés dans les quartiers riches d’Istanbul, les villes de l’Anatolie du Sud-Est en pleine urbanisation et les petits bourgs près de la frontière iranienne. Ils tentent de répondre à deux questions principales: 1- Quelles sont les raisons originelles de l’inégalité entre hommes et femmes en Turquie? 2- Que font les acteurs de la scène politique turque pour y remédier?

Si ce rapport était réalisé en 1999, l’année de la reconnaissance du statut de candidat officiel à la Turquie par l’UE, nos conclusions auraient été bien pessimistes. Toutefois, en 2007, le contexte diffère radicalement. Selon les amendements constitutionnels de 2004, « les femmes et les hommes ont des droits égaux » et « l’Etat est tenu d’assurer la mise en pratique de cette égalité » (Article 10). Le nouveau code civil (2001), la révision du droit du travail (2003), la mise en place des tribunaux des affaires familiales (2003) et la réforme intégrale du code pénal (2004) transforment le statut juridique de la femme. Il s’agit d’un mouvement de renouveau non égalé depuis l’abolition de la polygamie dans les années 1920. En conséquence, pour la première fois dans l’histoire, la Turquie est dotée d’un cadre juridique digne d’une société post-patriarcale.

Ces réformes reflètent aussi le renforcement de la démocratie turque. En 2004, à la suite de la campagne efficace et professionnelle des organisations de femmes, la révision du code pénal est votée par une assemblée largement dominée par la majorité conservatrice de l’AKP. A la surprise générale des activistes, les députés AKP sont favorables au dialogue avec la société civile et débattre des questions de fond. En Turquie, les organisations de femmes se positionnent ainsi comme des acteurs politiques influents lors des débats.

Ce mouvement de renouveau juridique ne doit en aucun cas voiler les inégalités entre les deux sexes que notre rapport expose au grand jour tant dans ses dimensions économiques que régionales, avec les mesures à prendre pour la réalisation de cette révolution féminine décrite

⁷ Forum économique mondial, *The Global Gender Gap Report*, 2006.

⁸ Le milieu académique constitue une exception. En 1998, le pays compte 50,000 académiciens dont plus d’un tiers sont des femmes. Elles forment 54 % des enseignants dans les anciennes universités métropolitaines, mais seulement 8 % dans les universités provinciales. Feride Acar, *Turkiye Universitelerinde Kadin Ogretim Uyeleri*, Fondation de l’histoire économique et sociale de Turquie, Bilan 98, 1998.

⁹ Sylvie Goulard, *Le grand Turc et la République de Venise*, 2004. Sur le débat en Allemagne, voir le prochain rapport d’ESI, *The German Debate on Turkey 1999-2007* sur www.esiweb.org.

par Fatma Nesibe. Les progrès récents en la matière démontrent que la Turquie est cette fois-ci et pour de bon à la veille de cette révolution globale.

II. FILLES DE LA REPUBLIQUE

Le 27 avril 2007 à minuit, un communiqué est publié sur le site Internet de l'armée turque. Il s'agit d'un avertissement lancé par le quartier général à propos de la candidature du ministre des Affaires étrangères, Abdullah Gul, à la Présidence de la République. Le texte rappelle au gouvernement turc le rôle de l'armée comme « ardent défenseur de la laïcité » et prévient que celle-ci n'hésitera pas à « afficher ouvertement sa position et ses attitudes lorsque cela deviendra nécessaire. »¹⁰

En Turquie, de telles menaces sont toujours prises au sérieux. Suite au coup d'Etat de 1960, le premier ministre élu du pays ainsi que les ministres des Affaires étrangères et de Finances sont exécutés. En 1970, les militaires arrêtent les jeunes opposés au système et les emprisonnent en masse.¹¹ Le coup de 1980, quant à lui, marque l'histoire du pays avec 180,000 détenus, 42,000 condamnés et vingt-cinq pendus.¹² Finalement, en 1997, « le coup d'Etat light », comme certains l'appellent, entraîne l'interdiction des partis politiques et l'emprisonnement des élus suite à des accusations montées de toutes pièces.

L'ultimatum des généraux est suivi d'une série de démonstrations en faveur de la « protection de la laïcité », dont la plus grande est organisée le 29 avril, sur la place de Caglayan à Istanbul.¹³ A Caglayan, la scène est dominée par les femmes: le comité d'organisation est presque entièrement formé de femmes et ce sont elles qui s'adressent au public. Nur Serter, vice-présidente de l'Association de la pensée d'Ataturk, une ONG nationaliste, encourage les généraux en ces termes: « nous nous alignerons au premier rang devant la glorieuse armée turque. »¹⁴ La fondatrice du premier centre de recherches du pays en la matière, Centre de recherches sur les femmes de l'Université d'Istanbul, Necla Arat, annonce au micro: « nous sommes ici pour défendre la structure laïque de la Turquie et empêcher ceux qui veulent la détruire progressivement. »¹⁵ La présidente de l'Association de soutien pour une vie contemporaine (CYDD), Turkan Saylan, avertit à son tour que « le gouvernement AKP déploie des efforts pour transformer Cankaya [le palais présidentiel] en un palais au service des ordres religieux. »¹⁶ Le quotidien turc, *Radikal*, titre « Pouvoir des femmes ». ¹⁷ Nilufer Gole se pose la question de savoir si l'année 2007 pourrait être celle du « coup d'Etat féminin » caractérisé par cette alliance entre « les femmes laïques et les généraux. »¹⁸

¹⁰ <http://www.tsk.mil.tr/bashalk/basac/2007/a08.htm> (en turc).

¹¹ Sahin Alpay dans Andrew Mango, *The Turks Today*, 2004, p. 70.

¹² Nicole Pope et Hugh Pope, *Turkey Unveiled – A History of Modern Turkey*, 2004, p. 152.

¹³ Plus d'un million de personnes prennent part à la démonstration. A Ankara, Izmir et dans d'autres villes, le taux de participation est également élevé.

¹⁴ *Radikal*, 30 avril 2007, p. 5.

¹⁵ *Radikal*, 30 avril 2007, p. 5.

¹⁶ *Cumhuriyet*, 30 avril 2007, p. 5.

¹⁷ *Radikal*, 30 avril 2007.

¹⁸ Nilufer Gole, « Sokak ve Cumhuriyet » [La rue et la République], *Radikal*, 01 mai 2007, p. 11.

Pour ceux qui observent le mouvement de l'extérieur, cela peut paraître comme une alliance invraisemblable. Toutefois, en Turquie, ce n'est pas la première fois que les organisations de femmes kémalistes rejoignent les militaires pour défier la montée de l'« islamisme. »¹⁹

Selon le discours officiel de l'Etat turc, l'émancipation des femmes est accomplie par Ataturk à lui seul entre 1924 et 1934, libérant le pays de l'influence islamique. Ainsi, bien avant certaines autres nations européennes, les réformes d'Ataturk octroient aux femmes turques des droits totalement égaux avec les hommes, sans que celles-ci ne luttent réellement pour les obtenir. Pour de nombreuses générations de femmes kémalistes éduquées selon ces préceptes, l'impératif n'est autre que la défense de cet héritage par tous moyens contre les dangers d'un Islam ressuscité, et cela, le cas échéant, au détriment même de la démocratie turque.

Ce type de « féminisme nationaliste » est délibérément né au cours des premières décennies de la République. Parmi ses mythes principaux, on trouve la référence à l'âge d'or de l'égalité entre hommes et femmes en Asie centrale turque avant l'islamisation. L'intellectuel Ziya Gokalp (1876-1924), l'éminent pionnier du nationalisme turc, écrit:

« Les ancêtres des Turcs étaient à la fois démocratiques et féministes... Les femmes n'étaient pas forcées à se couvrir... Un homme ne pouvait avoir qu'une seule femme... Les femmes pouvaient devenir dirigeantes politiques, commandants d'armée, préfets ou ambassadrices. »²⁰

Selon Gokalp, cet âge d'or préislamique disparaît sous des influences étrangères pour être restauré plus tard par le dirigeant nationaliste, Ataturk.

« Sous l'influence des civilisations grecque et persane, les femmes turques sont assujetties aux hommes et dépourvues de leur statut juridique. Avec la naissance de l'idéal d'une culture proprement turque, n'est-il pas primordial de nous souvenir de belles traditions turques et de les revitaliser? »²¹

A l'instigation de la Société turque de recherches historiques, instaurée par Ataturk, les livres d'histoire turque reproduisent ce point de vue. La fille adoptive de Mustafa Kemal, Afet Inan, écrit *The Emancipation of the Turkish Woman*. Ce travail définit la conversion des Turcs à l'Islam au VIII^e siècle comme un élément bien récent d'une histoire turque qui débute en 5000 av. J.-C.. Selon Inan, la révolution kémaliste ne fait que rétablir les véritables traditions nationales des Turcs, libérant ainsi les femmes des contraintes posées par les règles et valeurs islamiques. L'ancienne présidente de l'Association turque des sciences sociales, Nermin Abadan-Unat, souligne que « sans aucun combat engagé dans ce sens par les femmes turques, presque tous les droits importants dont celles-ci bénéficient sont octroyés par une petite élite révolutionnaire formée entièrement d'hommes. »²² Cette approche qui date des premières années de la République est enfin remise en question un demi-siècle plus tard par une nouvelle génération d'historiennes turques.²³

¹⁹ Le kémalisme fait référence aux idéaux issus de la pensée de Mustafa Kemal Ataturk (1881-1938), fondateur de la Turquie moderne. Elle signifie également l'idéologie officielle de la Turquie sous le régime du parti unique.

²⁰ Ziya Gokalp, *Turkculugun Esaslari*, 1968, p. 147.

²¹ Ziya Gokalp, *Turkculugun Esaslari*, 1968, p. 147.

²² Nermin Abadan-Unat, « The Legal Status of Turkish Women » [Le statut juridique de la femme turque], dans Ferhunde Ozbay (ed.), *Women, Family and Social Change in Turkey*, 1990, p. 13.

²³ Zafer Toprak est le premier à écrire sur le Parti populaire des femmes interdit au début de XX^e siècle, (*Kadinlar Halk Firkasi*, 1988); Serpil Cakir écrit sur le mouvement de femmes dans l'Empire ottoman (*Osmanli Kadin Hareketi*, 1996) et les associations de femmes (1991); Aynur Demirdirek écrit sur les

La jeune république de Turquie est fière d'avoir promu dans la vie publique un groupe de pionnières grâce au nouveau système d'éducation. Les premières femmes sont apparues dans le milieu professionnel, en tant que médecin en 1926, avocate en 1927, juge en 1930 et pilote d'avion en 1932. Celles-ci deviennent le symbole de la laïcité progressiste. Le kémalisme est l'équivalent du féminisme pour ces filles fières de la République. Toutefois, seule une étroite élite urbaine bénéficie de ces réformes. En 1934, le droit de vote des femmes est reconnu en l'absence d'une véritable démocratie dans le pays.²⁴ Déclarées inutiles, les organisations indépendantes de femmes sont « volontairement » dissoutes²⁵ pour être remplacées par des institutions kémalistes. Selon l'éminente féministe turque, Sirin Tekeli, ces dernières sont:

« organisées uniquement pour défendre les droits acquis sous le régime du parti unique et non pas pour les améliorer. Leur principale activité consiste en la publication de « communiqués » en vue de louer les « réformes kémalistes » à l'occasion des célébrations de journées officielles de la République. »²⁶

Pour certains kémalistes turcs, la montée de l'Islam politique constitue encore aujourd'hui, le danger le plus important vis-à-vis des femmes. A la fin des années 1980, les organisations telle la CYDD, présentes aux manifestations de 2007, sont créées en vue de revaloriser les acquis du kémalisme dans un nouvel environnement politique où l'Islam occupe une place de premier plan. La présidente de la CYDD, Turkan Saylan, précise qu'on ne peut jamais être totalement à l'abri de la menace islamiste. Elle souligne comment suite à l'abolition des écoles coraniques, (*medrese*), les islamistes entrent dans la clandestinité pour refaire surface avec l'introduction de la démocratie multipartite après la Seconde Guerre mondiale, et ainsi, remettre ouvertement le système en cause.²⁷

Les victoires électorales du Parti de la prospérité (RP) dans les années 1990 ne font que confirmer la réalité de cette menace évoquée par Saylan. Lorsque l'actuel Premier ministre, Recep Tayyip Erdogan est élu maire RP d'Istanbul en 1994, la réaction kémaliste ne tarde pas. Des rumeurs sur l'harcèlement des gens en public par les sympathisants du RP commencent à circuler dans toute la ville. Le quotidien *Cumhuriyet* écrit: « des gangs en faveur de l'établissement d'un ordre islamique attaquent les jeunes filles et les femmes. »²⁸ En 1994, Yael Navaro-Yashin décrit l'atmosphère qui règne à Istanbul en ces termes:

« A Istanbul, il y avait à l'époque une circulation de fax signés ou anonymes, en provenance d'organismes publics ou privés, qui demandaient aux gens de s'unir au nom

journaux des femmes ottomanes (*Osmanli Kadinlarinin Hayat Arayisinin Bir Hikayesi*); Yaprak Zihnioglu écrit la vie de la féministe pionnière, Nezihe Muhiddin, supprimée des livres d'histoire officielle pour des raisons politiques (*Kadinsiz Inkilap*, 2003); en anglais *Nezihe Muhiddin – An Ottoman Turkish Women's Rights Defender*, thèse de master, Université du Bosphore, 1998. Pour plus d'information sur le mouvement des femmes ottomanes, voir www.esiweb.org.

²⁴ L'historien néerlandais, Eric Zürcher, écrit « avec la promulgation au mois de mars 1925 de la loi sur le maintien de l'ordre, la Turquie est placée sous un régime autoritaire de parti unique, et disons le sans exagération, sous une dictature. » (Erik Zürcher, *Turkey – A Modern History*, 2004, p. 184).

²⁵ Cet effort est aussi destiné à la suppression, selon Zürcher, « des organisations sociales et culturelles indépendantes qui ont pu survivre. » (Erik Zürcher, *Turkey – A Modern History*, 2004, p. 187).

²⁶ Sirin Tekeli, *The rise and change of the new women's movement*, 1986, p. 193.

²⁷ Conversations avec Turkan Saylan dans Marvine Howe, *Turkey – A Nation divided over Islam's Revival*, p. 9.

²⁸ Yael Navaro-Yashin, *Faces of the State*, p. 29.

de la sauvegarde de l'héritage d'Ataturk, fondateur de la laïcité et réformateur moderniste du pays. »²⁹

Erdogan et son parti sont, en effet, élus grâce aux votes des femmes issues de la classe ouvrière. *Cumhuriyet* affirme sans hésitation que « les forces motrices du RP sont les femmes partisanses. » Cette réalité ne reconforte par les femmes kémalistes. Comme le dit, la féministe libérale, Pinar Ilkcaracan:

« Les féministes kémalistes/laïques voient dans les activistes de la mouvance islamique des ennemies ou elles les considèrent tout simplement comme des êtres ignorants. »³⁰

Au début de l'année 1998, sous la pression du Conseil de sécurité nationale (MGK) contrôlé par les militaires, les dirigeants du RP sont temporairement interdits d'activités politiques suite à la dissolution du parti par la Cour constitutionnelle. Les mesures relatives à la défense du port du foulard islamique dans l'enceinte des universités sont renforcées. En 1999, Merve Kavakci, diplômée en informatique aux Etats-Unis, est élue au parlement sur la liste du Parti de la Vertu (FP), successeur du RP. Lorsque celle-ci se présente voilée dans la salle de débats de la Grande Assemblée nationale de Turquie, la réaction est immense: « terroriste », « agent », « provocatrice », « menteuse », « mauvaise mère » sont quelques unes des accusations lancées contre elle. Un éditorialiste de *Cumhuriyet* écrit alors:

« Un parti politique essaie, par le biais de cet acte à effet de bombe déposée à la Grande Assemblée nationale, de remettre au devant de la scène une religion, des lois religieuses, qui ne sont pas les nôtres. C'est un crime contre l'Etat. »³¹

Des arguments semblables sont employés aujourd'hui contre l'élection probable à la présidence de la République d'un homme marié à une femme voilée.

Cette peur devant la montée de l'Islam politique se traduit chez les femmes kémalistes par une attitude ambivalente vis-à-vis de la démocratie multipartite. Au lendemain de la manifestation de Caglayan, l'analyste du conservateur Institut Hudson à Washington D.C., Zeyno Baran, affirme: « ce sont avant tout, les femmes qui sont menacées par l'islamisme, c'est leur liberté qui sera mis en danger. »³² Elle justifie également une éventuelle intervention de l'armée:

« La Turquie ne vit pas dans une bulle: l'islamisme gagne partout du terrain... Si tous les dirigeants turcs sont issus du même arrière-plan islamiste, ils retourneront tôt ou tard, à leurs origines, et ceci quelque soit le cheminement accompli dans le sens de la laïcité. »³³

Selon Baran et d'autres femmes kémalistes, peu de changement apparaît dans cette lutte séculaire entre les laïcs et les islamistes. Craignant la montée en puissance des femmes islamistes et fidèles à une idéologie révolue, ces « filles de la République » continuent à flirter avec l'idée d'une intervention militaire pour défendre l'héritage d'Ataturk.

²⁹ Yael Navaro-Yashin, *Faces of the State*, p. 27.

³⁰ Pinar Ilkcaracan, *A Brief Overview of Women's Movement(s) in Turkey*, AFDF, septembre 1997, p. 8.

³¹ Cahit Tanyol, *Cumhuriyet*, 15 mai 1999, cité dans *Women politicians*, p. 101. En effet, Kavakci n'a pas pu prêter serment et ne s'est jamais retournée au parlement.

³² Zeyno Baran, *Don't Misread Turkey's Generals*, présentation, 30 avril 2007. Baran écrit quelques mois auparavant dans *Newsweek* qu'un coup d'Etat contre le gouvernement élu est bien probable et légitime (décembre 2006).

³³ Zeyno Baran, *Don't Misread Turkey's Generals*, présentation, 30 avril 2007.

III. FEMMES ET DEMOCRATIE

A. Naissance du féminisme libéral

Le narratif officiel sur la libération des femmes en Turquie selon lequel l'égalité avec les hommes leur est accordée en un trait de plume par Atatürk, domine toujours les esprits. « Cette libération pour laquelle les femmes turques sont éternellement reconnaissantes au père de la nation »³⁴ voile en effet une réalité bien différente. En 1999, l'académicienne de renom, Meltem Muftuler-Bac, souligne:

« Cette belle image d'un Etat laïque, -le plus moderne et le plus démocratique parmi les pays musulmans- qui reconnaît également les droits des femmes, est trompeur à plusieurs égards. Je considère cette perception erronée beaucoup plus dangereuse qu'une répression ouverte des mouvements pour la défense des droits des femmes, puisqu'elle met en cause l'existence même de ces mouvements en insinuant qu'ils sont inutiles. »³⁵

En effet, les organisations de femmes en Turquie ne se libèrent que progressivement de cette contrainte.

La première phase est caractérisée par l'apparition dans les années 1960 et 1970, d'une génération de sociologues qui entament des recherches empiriques sur la question. Ainsi, au début des années 1970, la sociologue Deniz Kandiyoti décrit comment la vie familiale dans un village près d'Ankara se transforme avec le départ d'un nombre grandissant de jeunes hommes de leur village pour poursuivre leurs études ou travailler. Selon Kandiyoti, il s'agit d'une nouvelle mobilité sociale qui ne concerne nullement les femmes.

« Après une courte période de virginité protégée, chaque jeune fille de village commence à vivre en subordination totale vis-à-vis de son mari et des femmes âgées de sa nouvelle demeure... En l'état actuel, il est peu probable que le partage des rôles entre les hommes et les femmes surtout dans les relations conjugales change dans un proche avenir. »³⁶

En 1976, la sociologue Yakin Ertürk étudie le cas des villages de Mardin au Sud-Est anatolien. Elle découvre une société totalement hiérarchisée où le pouvoir décisionnel appartient aux hommes. Le versement d'une somme d'argent aux parents de la future mariée selon la coutume renforce cette idée d'appartenance de la jeune fille à un homme, cet homme étant le père avant et le mari après le mariage. Le droit à l'éducation reconnu par la loi est absent de la réalité des femmes dans le milieu rural.

« Les régions orientales de la Turquie sont sous-développées... Dans les villages, les filles ne reçoivent aucune formation professionnelle ou d'éducation de base. Bien que l'enseignement primaire soit obligatoire pour les deux sexes, dans cette partie du pays, l'accès à l'enseignement est un phénomène relativement nouveau. A Yoncali et Senyurt, les premières écoles ouvrent leurs portes respectivement en 1958 et 1962. »³⁷

³⁴ Pinar Ilkcaracan, *A Brief Overview of Women's Movement(s) in Turkey*, AFDF, septembre 1997, p. 6.

³⁵ Meltem Muftuler-Bac, « Turkish Women's Predicament » [Femme turques: une situation difficile], dans *Women Studies International Forum*, vol. 22, no. 3, juillet 1999, p. 313.

³⁶ Deniz Kandiyoti, « Social Change and Family Structure in a Turkish Village » [Changement social et structure familiale dans un village turc], dans J. Peristany (ed.), *Kinship and Modernisation in Mediterranean Society*, 1976, p. 69.

³⁷ Yakin Ertürk, « The Impact of National Integration on Rural Households in Southeastern Turkey », [L'impact de l'intégration nationale sur les familles dans le sud-est de la Turquie], *Journal of Human Sciences*, Université technique du Moyen-Orient, 1987/1.

Ces travaux exposent au grand jour que seule une petite élite urbaine profite en réalité de l'apport des réformes des années 1920. En 1975, plus de la moitié des femmes en Turquie sont analphabètes. La plupart se marient avant l'âge de dix-sept ans. Considérées comme de la main d'œuvre non payée dans le secteur agricole, la population féminine représente moins de dix pourcent de la main d'œuvre urbaine.³⁸

Observant les difficiles conditions de vie des femmes dans le pays, les académiciens turcs définissent le problème comme une discordance entre le système juridique progressiste en place et le caractère patriarcal de la société. Selon eux, il s'agit de la persistance de la culture et des valeurs islamiques et du reflet de l'état arriéré du milieu rural. Les féministes pensent alors que les femmes sont certes *émancipées* mais ne sont pas encore *libérées*.

A partir des années 1980, les féministes turques commencent à poser des questions plus radicales. L'universitaire Sirin Tekeli, qui a quitté le cadre académique pour protester contre les purges effectuées dans l'enseignement supérieur et le contrôle politique imposé aux universités turques suite au coup de 1980, devient le porte-parole d'une nouvelle vague de féministes libérales « ayant finalement décidé de se pencher sur leur propre cas de plus près. »³⁹ Les travaux de Tekeli mettent l'accent sur le paradoxe qui existe entre les stéréotypes relatifs au mythe de la libération des femmes turques et la quasi-absence du genre féminin de la scène politique. Jusqu'en 1980, seules deux femmes occupent un siège ministériel.⁴⁰ La nomination d'une femme en tant que préfet de province ne date que de 1991. Tekeli et ses collègues découvrent que le problème ne peut prendre sa seule source dans l'état arriéré de la société rurale, mais il découle également des lois. L'émancipation prévue par la législation est en effet limitée, et cette réalité est cachée par l'idéologie officielle.

« La génération de nos mères se considère plus kémaliste que féministe: cela est dû d'une part à l'octroi de nouveaux droits aux femmes et à l'émergence de nouvelles opportunités, et de l'autre, à la répression exercée par le régime. La nature patriarcale du code civil désignant le mari comme chef de famille ne leur pose aucun problème. »⁴¹

Se concentrant sur la question de la famille en tant que source des valeurs patriarcales, les féministes libérales remarquent que ces dernières figurent dans les textes dans leur état le plus primitif.⁴² Si les hommes et les femmes sont égaux devant la loi, pourquoi la femme doit-elle obtenir l'accord de son mari pour travailler ? Pourquoi l'adultère de la femme est-il traité différemment que l'adultère de l'homme ?

C'est la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), en vigueur depuis 1979 et ratifiée par Ankara en 1985, qui met en exergue les disparités et lacunes juridiques en la matière. La Convention exige que les Etats signataires révisent leur législation afin de garantir l'égalité

³⁸ Sirin Tekeli, « The Rise and Change of the New Women's Movement » [Le développement et la transformation du nouveau mouvement de femmes], dans: Drude Dahlerup, *The New Women's Movement*, 1986.

³⁹ Sirin Tekeli, « The Rise and Change of the New Women's Movement » [Le développement et la transformation du nouveau mouvement de femmes], dans: Drude Dahlerup, *The New Women's Movement*, 1986, p. 179.

⁴⁰ Turkan Akyol est ministre de la Santé en 1971 et Nermin Neftci, ministre de la Culture en 1975. Sirin Tekeli, « Europe, European Feminism and Women in Turkey » [Europe, féminisme européen et femmes en Turquie], *Women's Studies International Forum*, vol. 15, no. 1, 1992, p.141.

⁴¹ Sirin Tekeli, 1995, p.12.

⁴² Sirin Tekeli, 1995, p.14.

des sexes et d'interdire toute sorte de discrimination. Etant donné la contradiction entre la plupart des dispositions du code civil turc et les principes posés par la Convention, la Turquie émet de nombreuses réserves aux articles du texte onusien. Elle se trouve dans l'impossibilité d'octroyer des droits et responsabilités égaux aux hommes et aux femmes dans le mariage, le divorce, la possession des biens et dans le domaine du droit au travail.⁴³

Au niveau politique, la Convention provoque un changement radical de perspective puisque les standards internationaux contemporains remplacent le passé ottoman et la charia en tant que critères d'évaluation de la législation en Turquie. En effet, les réserves émises par Ankara révèlent quelles réformes exactement le pays doit entreprendre. Celles-ci occupent l'ordre du jour des organisations de femmes depuis 1985 pour finalement aboutir dix-sept ans plus tard à la réforme tant souhaitée du code civil de 1926.

Dans les années 1980, la campagne des activistes de droits des femmes en vue de la révision du code de 1926 se heurte à l'indifférence de l'établissement politique et ne produit aucun résultat. Lors de la Conférence mondiale sur les femmes tenue en 1995 à Pékin, la Turquie s'engage à retirer ses réserves à la Convention. Elle le fait en 1999 mais sans pour autant modifier son code civil.⁴⁴ A partir de ce moment-là, l'UE s'ajoute, elle aussi, sur la liste des vecteurs de réformes en Turquie, par le biais de la publication annuelle d'un rapport régulier d'évaluation des progrès réalisés en voie de l'adhésion et exige une réforme du code civil conformément aux dispositions de la Convention.⁴⁵

Tout au long des années 1990, les organisations de femmes restent mobilisées sur la question et recourent à des techniques de campagnes de plus en plus sophistiquées. Une liste spéciale de diffusion (*Kadin Kurultayı*) destinée aux activistes est mise en place. 126 ONG de femmes, de toute la Turquie unissent leur force pour une campagne nationale.⁴⁶ Les groupes de femmes mènent un lobbying intense au parlement. Finalement, le nouveau code civil est adopté le 22 novembre 2001.

Le nouveau code secoue les fondements des relations entre les deux sexes et des rapports au sein de la famille. La femme participe désormais à la prise de décisions au même titre que son mari. Les époux ont des droits identiques sur leurs enfants et les biens acquis au cours du mariage. La nouvelle législation abolit le concept d'« enfant illégitime » et octroie la garde des enfants nés hors-mariage à leur mère. Selon le ministre de la Justice, Hikmet Sami Turk (DSP),

« L'une des plus importantes particularités de ce texte est de mettre l'accent sur l'égalité entre les sexes dans tous les domaines. Ainsi, la notion de chef de famille disparaît. Les femmes ont les mêmes devoirs et obligations que leur mari et elles sont responsables au même titre que ces derniers. En matière d'éducation des enfants, la responsabilité incombe à tous les deux. »

Grâce à ces réformes, la Turquie fait un grand pas en avant en vue de rejoindre le monde post-patriarcal. C'est également un succès important pour le mouvement des femmes en Turquie. Ces petits groupes composé de femmes urbaines se réunissant dans des appartements à

⁴³ Ces réserves concernent les articles 15 et 16 de la Convention.

⁴⁴ http://www.ihf-hr.org/viewbinary/viewdocument.php?download=1&doc_id=2073.

⁴⁵ http://ec.europa.eu/enlargement/archives/pdf/key_documents/2000/tu_en.pdf, pages: 18-19.

⁴⁶ Reportages réalisés par ESI avec l'avocate activiste, Hulya Gulbahar, fondatrice et coordinatrice de l'AFDF, la psychologue Pinar Illkaracan, Liz Amado et Karin Ronge membres de l'AFDF, Selen Lermioglu Yilmaz activiste de KADER et représentante du Mouvement ARI.

Istanbul au début des années 1980, donnent ainsi naissance à un mouvement reconnu comme un facteur sérieux dans l'élaboration de nouvelles politiques nationales.

B. Femmes et Islam politique

Deux tendances démographiques ont un impact profond sur la vie des femmes turques: l'urbanisation et la baisse du taux de naissance. En 1945, un quart des Turcs seulement vivent dans des villes alors qu'en 2000, la proportion est de l'ordre de 65 %. Plus de femmes turques se trouvent désormais en milieu urbain. Elles ont plus facilement accès à l'éducation et sont également plus réceptives aux influences modernisatrices. En 1945, le taux d'alphabétisation des femmes en Turquie est égal à 13 %, tandis qu'en 2000, le taux s'élève à 81 %. Ayant également moins d'enfants, les femmes commencent à s'intéresser davantage à ce qui se passe en dehors de chez elles.

**Tableau 1: Population, taux d'urbanisation, taux d'alphabétisation des femmes
Turquie, 1935-2000⁴⁷**

Année	Population (millions)	Taux d'urbanisation	Taux d'alphabétisation
1945	18.8	25 %	13%
1960	27.8	32 %	25 %
1980	44.7	44 %	55 %
2000	67.8	65 %	81 %

Ces mouvements démographiques font apparaître de nouvelles couches sociales en Turquie. La population urbaine double de volume entre 1985 et l'an 2000 signifiant en définitif une augmentation de 24,400,000 d'individus. De nouvelles banlieues se développent rapidement dans les périphéries des villes comme Istanbul et Ankara. Ces personnes qui quittent leur village pour venir gagner leur pain en milieu urbain, vivent selon un mode culturel fort conservateur et religieux. Elles ont toutefois un meilleur accès à l'éducation et bénéficient d'une mobilité sociale plus large que ceux qui se trouvent toujours au village. C'est cette nouvelle classe urbaine qui est à l'origine de la montée en puissance de l'Islam politique et qui constitue le cœur de l'électorat du RP. Les femmes jouent un rôle majeur dans cette évolution de la scène politique turque.

Umraniye est une banlieue stambouliote qui se développe à grande vitesse. L'anthropologue américaine Jenny B. White y conduit des recherches dans les années 1990. Elle met l'accent sur l'ambivalence de la situation de ces femmes à la fois mécontentes des nombreuses contraintes qu'elles rencontrent et se résignant à vivre avec. La liberté de circulation des femmes figure parmi les sujets de discussion.

« Le visage semi-couvert par le foulard, l'une des femmes me dit sous la lumière tamisée: « il est difficile de rester seule à la maison toute la journée. » Une autre rajoute d'un air triste, « si seulement je pouvais voyager... » Cependant, elles arrêtent immédiatement de se lamenter pour affirmer qu'elles savent bien qu'elles ne doivent pas sortir de la maison puis qu'il faut limiter les mouvements d'une femme sans protection. « On ne sait jamais ce qui peut arriver » Elles discutent de ce qui est écrit dans le Coran à ce sujet.

⁴⁷ Institut de statistiques de Turquie, <http://www.tuik.gov.tr/Start.do>.

Néanmoins, l'une d'entre elles souligne que la sévérité des restrictions dépend plus du pouvoir de l'homme que des versets coraniques. »⁴⁸

Plusieurs femmes affirment qu'elles veulent travailler mais que leur mari ne leur en donne pas l'autorisation. Au fur et à mesure des discussions, leur mécontentement prend de l'ampleur.

« « Les hommes rendent nos vies plus difficiles. » « J'aurais souhaité continuer mon éducation. » « J'aurais souhaité travailler, gagner de l'argent. C'est dur de dépendre économiquement de son mari et d'attendre qu'il donne de l'argent tous les jours. Parfois il l'oublie; que pouvons-nous faire alors ? » »⁴⁹

L'un des paradoxes les plus étranges de la politique en Turquie consiste en la mise en place par un parti islamiste de nouvelles opportunités destinées aux femmes à Umraniye. Au milieu des années 1990, le rôle des femmes au sein du RP connaît un développement spectaculaire. L'actuel Premier ministre Erdogan est l'instigateur de l'amélioration de la place des femmes dans l'appareil du parti. Erdogan se trouve à l'époque à la tête de l'organisation provinciale du RP à Istanbul.⁵⁰

« Aucun autre parti que le nôtre ne peut se vanter de l'adhésion massive des femmes. Au cours de ces six dernières années, le nombre de nos adhérentes a augmenté. Elles sont désormais plus d'un million. Les femmes du parti sont certainement les membres les plus dynamiques dans la mesure où elles participent à tous nos rassemblements, manifestations et activités. »⁵¹

A Umraniye, presque la moitié des 50,000 membres du parti sont des femmes.⁵² L'activisme politique offre à ces dernières de nouvelles possibilités -une nouvelle formation, un travail hors de la maison et un mot à dire dans les affaires publiques. En 1999, Yesim Arat réalise des reportages avec vingt-cinq femmes volontaires du RP. Elle est « interloquée devant la satisfaction procurée à ces activistes par leur travail politique. Sans aucune exception, toutes les femmes interrogées évoquent leur activisme politique dans des termes positifs. »⁵³ L'une d'entre elles précise à Arat: « nous avons prouvé quelque chose; nous avons obtenu un statut. »

Néanmoins, la direction du parti continue à soutenir que la place de la femme est à la maison.⁵⁴ Lorsque le RP entre au parlement national pour la première fois en 1991, aucune femme ne figure parmi les soixante-deux députés du parti.⁵⁵ En 1995, il remporte les élections avec 158 sièges à la Grande Assemblée nationale de Turquie, mais toujours sans aucune présence féminine dans ses rangs.⁵⁶ Son discours demeure bien conservateur. En 1997, un débat a lieu parmi les hauts dirigeants du RP sur la question de savoir si serrer la main des femmes est religieusement appropriée.⁵⁷ La plupart de ses cadres considèrent que les questions relatives aux femmes ne peuvent être résolues au mieux que par un retour à l'Age de félicité (*asr-i saadet*) c'est-à-dire aux principes et aux mœurs en vigueur à l'époque du

⁴⁸ White, p. 216.

⁴⁹ White, p. 218.

⁵⁰ Yesim Arat, *Political Islam in Turkey and Women's Organisations*, 1999, p. 14.

⁵¹ Arat, 1999, p. 8.

⁵² White, p. 19.

⁵³ Yesim Arat, *Political Islam in Turkey and Women's Organisations*, 1999, p. 38.

⁵⁴ Jenny B. White, *Islamist Mobilisation in Turkey – A study in Vernacular Politics*, 2002, p. 212.

⁵⁵ http://www.belgenet.net/vekiller.php?parti_id=38&yil_id=11.

⁵⁶ http://www.belgenet.net/ayrinti.php?yil_id=12.

⁵⁷ <http://webarsiv.hurriyet.com.tr/1997/11/03/14756.asp>.

prophète Mahomet et ses khalifes immédiats. Jenny B. White décrit la différence de points de vue entre les activistes hommes et les activistes femmes du RP.

«Les femmes s'intéressent davantage aux moyens offerts par le mouvement islamiste pour pouvoir défier le *status quo* tandis que les hommes envisagent une société idéale où les femmes ne sont que des épouses, des mères et des aides ménagères. »⁵⁸

La différence d'approche se fait surtout sentir dans les règles vestimentaires islamiques (*tesettur*) applicables aux femmes, tel le port du foulard et du manteau. Les hommes islamistes considèrent le foulard comme le symbole de l'honneur familial ainsi qu'un moyen de protection de la femme en limitant les risques de désobéissance et de malice (*fitne* et *fesad*) provoqués par une sexualité féminine échappant à tout contrôle.⁵⁹ Cependant le foulard symbolise pour les femmes pratiquantes qui ont des ambitions, une certaine mobilité et l'indépendance.

Dans les années 1980, le quotidien *Zaman* publie des articles sur cette question et provoque ainsi un vif débat parmi les femmes pratiquantes. Ces dernières défendent désormais un ordre du jour toujours plus audacieux pour réaliser ce changement souhaité. L'une d'entre elles écrit en 1987:

« Pourquoi les hommes musulmans ont-ils peur des femmes qui ont des connaissances et qui apprennent? Parce qu'il est plus facile pour un homme d'exercer son pouvoir sur une femme isolée du monde extérieur et qui ne s'intéresse qu'à son mari, et ainsi, de se faire aimer par celle-ci. Lorsque les femmes sont éduquées et confiantes et qu'elles sont capables de porter un regard critique sur leur environnement, les hommes ont simplement peur de perdre la main. »⁶⁰

A partir de la seconde moitié des années 1990, afin de défendre leurs intérêts, les femmes pratiquantes forment des associations dont la Plateforme des femmes de la capitale⁶¹, la Plateforme arc-en ciel⁶² et l'Association de la défense des droits des femmes contre la discrimination (AKDER).⁶³ Selime Sancar de la Plateforme arc-en-ciel explique sa position:

« La société turque est une synthèse: les laïcs doivent se rappeler du fait que leurs grand-mères portaient le hidjab et les islamistes doivent comprendre qu'une partie du pays est en Europe et que l'occidentalisation est toujours en cours depuis que les sultans ottomans ont permis aux Européens de venir dans l'Empire. »⁶⁴

Les féministes libérales soulignent le paradoxe de l'activisme des femmes musulmanes. Sirin Tekeli écrit en 1992:

« L'impact le plus inattendu du mouvement féministe se fait sentir chez les musulmanes fondamentalistes. Bien qu'opposées au féminisme inspiré des valeurs matérialistes du monde occidental, la plupart d'entre elles luttent dans un esprit féministe pour défendre

⁵⁸ White, p. 215.

⁵⁹ Aynur Ilyasoglu, p. 258.

⁶⁰ Yildiz Kavuncu, *Zaman*, 29 septembre 1987, dans Nilufer Gole, *The Forbidden Modern*, 1992.

⁶¹ <http://www.baskentkadin.org>.

⁶² <http://www.hazargrubu.org/gikap.htm>.

⁶³ <http://www.ak-der.org>.

⁶⁴ Howe, p. 113.

leur droit d'accès à l'université et d'avoir ainsi une place dans la société en tant que femme éduquée ayant une profession sans perdre leur identité symbolisée par le voile. »⁶⁵

Confiantes, les féministes pratiquantes défient le courant islamiste principal sur ses mérites. Hidayet Tuksal est une théologienne à l'Université d'Ankara. Elle porte le voile. Elle est également la fondatrice de la Plateforme des femmes de la capitale (BASKENT). Selon elle, « tout au long de l'histoire, la religion fait l'objet de plusieurs interprétations dont la plupart émanant des hommes. » La BASKENT questionne les fondements religieux des discriminations à l'encontre des femmes.⁶⁶ Elle permet l'apparition de nouvelles attitudes chez les femmes et les jeunes filles pratiquantes. Selon Tuksal « vingt ans auparavant, les conservateurs n'hésitaient pas à se prononcer contre le travail des femmes et même contre la poursuite des études universitaires. » Cependant, la nécessité économique et le souhait d'une certaine mobilité sociale secouent les valeurs traditionnelles. « Le travail des femmes ne constitue plus un sujet de discussion puisque actuellement 90 % des hommes issus du milieu pratiquant veulent épouser une femme qui travaille. »⁶⁷

En 2001, deux nouveaux partis politiques naissent suite à la scission du FP (successeur du RP). L'un d'entre eux, le Parti de la félicité (SP) adopte l'approche traditionaliste relative aux femmes. Celui-ci défend dans son programme officiel, que le plus grand danger pour la société turque provient de l'étranger:

« Nos familles se détruisent à une vitesse sans précédent depuis quelques années. Nous devons prendre les précautions nécessaires en vue de la protection de notre existence nationale et notre structure sociale vis-à-vis de cette maladie que représente la famille nucléaire que les forces étrangères essaient de nous imposer à travers les médias et les films. »⁶⁸

L'autre nouveau parti, l'AKP, offre une vision bien différente. Dès le début, il affirme sa différence par rapport aux partis islamistes traditionnels sur deux sujets fondamentaux: l'intégration européenne et la position de la femme dans la société turque. Le respect des critères de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes fait parti de l'ordre du jour de l'AKP. Parmi les promesses du parti, figurent l'encouragement des femmes à participer à la vie publique et politique, la révision des dispositions discriminatoires dans la législation, l'établissement d'un contact permanent avec les ONG de femmes et « l'amélioration des conditions de travail et de prospérité sociale en tenant compte des besoins des femmes actives. »⁶⁹

Lors des discussions au Parlement en 2001, le SP s'oppose fermement à l'adoption du nouveau code civil. Un député du parti déclare:

⁶⁵ Sirin Tekeli, « Europe, European Feminism and Women in Turkey » [Europe, féminisme européen et femmes en Turquie], *Women's Studies International Forum*, vol. 15, no. 1, 1992, p. 142.

⁶⁶ Reportage réalisé par Fadime Ozkan avec Hidayet Tuksal: « Diyanet iyi niyetli ama gayretli degil » [La Présidence des affaires religieuses est de bonne foi mais pas assez active.], *Yeni Safak*, 06 décembre 2005, <http://www.yenisafak.com.tr/arsiv/2005/ARALIK/06/roportaj.html> and *Yeni Safak* 9.5.2006.

⁶⁷ Reportage réalisé par ESI avec Hidayet Tuksal et Safiye Ozdemir de BASKENT, juillet 2006.

⁶⁸ Programme du SP: <http://www.sp.org.tr/sayfa.asp?id=40>.

⁶⁹ Programme de l'AKP: <http://www.akparti.org.tr/program.pdf>.

« Chaque union a besoin d'un chef dont l'absence entraînera l'anarchie. Cette réforme ne renforcera pas l'union familiale, mais elle l'affaiblira. C'est l'homme qui est le chef de la famille. »⁷⁰

L'AKP a une autre position. Le député Mehmet Ali Sahin prend parole en faveur du nouveau code. Son objection principale concerne la non-application rétroactive des règles de partage des biens entre l'homme et la femme après le divorce, question soulevée par les associations de femmes. Sahin propose qu'en l'absence d'opposition explicite de la part des couples mariés avant 2002, le nouveau régime des biens s'applique également à leur égard.⁷¹ Les activistes font part de leur étonnement devant ce soutien apporté alors par le député AKP.⁷²

L'AKP prend clairement ses distances par rapport aux islamistes traditionnels. Parmi les soixante-et-onze fondateurs du parti, il existe douze femmes dont six non-voilées. Le programme officiel du parti ne comporte pas de références directes à l'Islam et proclame que le parti adhère totalement aux traditions laïques de la Turquie, définies comme « l'impartialité de l'Etat vis-à-vis de chaque croyance religieuse et conviction philosophique. »⁷³

Toutefois, il faut plus que des mots tendres pour convaincre les sceptiques. Beaucoup de laïcs turcs éprouvent toujours des doutes sur l'AKP et ses intentions réelles. Comment un parti dont l'électorat principal se trouve au cœur conservateur de l'Anatolie centrale et dans les banlieues stambouliotes comme Umraniye peut vraiment défendre la cause de l'égalité entre les sexes? Pourtant, une fois que l'AKP prend le pouvoir, l'un des plus radicaux processus de changements de l'histoire turque moderne débute au sujet du statut des femmes dans le pays.

C. Sexe, crimes et nouvelles mesures politiques en Turquie

Le code pénal turc de 1926 reste en vigueur jusqu'en 2004. Il constitue l'exemple le plus frappant de la divergence entre la rhétorique et la réalité sur le terrain.⁷⁴ Comme beaucoup d'autres lois adoptées du temps d'Ataturk, il est copié sur un modèle européen, le code pénal italien de 1889 et adapté aux valeurs et traditions turques.⁷⁵

L'approche du code de 1926 relative aux crimes sexuels reflète l'idée d'appartenance du corps de la femme à l'homme, les crimes du genre étant considérés comme des actes mettant en cause l'honneur de la famille. Le texte comporte de nombreux concepts traditionnels importés de l'arabe: *irz* (l'honneur ou la pureté), *haya* (la pudeur), *ar* (la chasteté). Il traite la sexualité féminine comme une menace qui doit être contrôlée par la société.

« Dans l'usage commun, *tecavuz* veut dire viol ou violation. Cependant dans le code, le terme désignant le viol est *irza gecmek* (pénétrer l'honneur de quelqu'un). L'usage de ce

⁷⁰ <http://www.belgenet.com/yasa/medenikanun/gorusme-5.html>, séance parlementaire du 24 octobre 2001 sur le nouveau code civil.

⁷¹ Proposition d'amendement déposée par l'opposition:

http://www.ucansupurge.org/index.php?option=com_content&task=view&id=2884&Itemid=71.

⁷² Reportage réalisé par ESI avec Hulya Gulbahar, avril 2006. Les activistes sont déçues par l'attitude du gouvernement face à ces dispositions. Elles ne sont pas modifiées par la majorité parlementaire du gouvernement. Sahin est alors vice-Premier ministre.

⁷³ Avant les élections de 2002, Erdogan écrit sur le livre d'or au Mausolée d'Ataturk: « ton héritage est en de bonnes mains. », dans Jenny B. White, *Islamist Mobilisation in Turkey*, 2002, p. 274.

⁷⁴ Pinar Ilkkaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/Forming the Penal Code in Turkey*, p. 3.

⁷⁵ Adem Sozuer, « Turk Ceza Hukukunun Reformu » [La réforme du droit pénal turc], *Hukuki Perspektifler Dergisi*, p. 210.

terme implique en effet que le viol est d'abord et avant tout une attaque contre l'honneur et non pas un crime commis contre l'intégrité physique de l'individu. »⁷⁶

Le traitement du viol comme une attaque à l'honneur a plusieurs conséquences. En premier lieu, il dépénalise le viol par le mari: dans le contexte conjugal, les actes sexuels forcés ne peuvent être catégorisés comme des actes visant l'honneur de la femme. En second lieu, il permet au violeur d'échapper à toute peine s'il se marie avec sa victime, ce qui équivaut à la restauration de l'honneur salie de la femme en question. Même en cas de viol collectif, la proposition de mariage de la part d'un seul violeur suffit à acquitter tous les accusés.

Le code pénal de 1926 est très clément vis-à-vis des « crimes d'honneur », c'est-à-dire, les crimes commis pour restaurer l'honneur familial. Un article prévoit même une réduction de peine à la hauteur de sept huitième au profit des auteurs de crimes d'honneur lorsque la victime est prise en flagrant délit d'adultère ou de relations sexuelles illégitimes (y compris, le sexe avant le mariage pour les femmes), ou encore, s'il existe suffisamment d'éléments prouvant que la victime ait commis un tel acte. Le code opère également une distinction entre les femmes mariées et les femmes célibataires. La peine maximale encourue pour l'enlèvement d'une femme célibataire est de trois ans tandis que celle-ci est de sept ans si l'acte vise une femme mariée puisque selon le code, c'est le mari qui est la vraie victime dans ce dernier cas.⁷⁷

La persistance de telles normes à la fin du XX^e siècle n'est plus un simple anachronisme juridique. Elle reflète des valeurs ancrées dans la mentalité turque, des valeurs auxquelles adhèrent les juges et les procureurs de la République du pays. Cependant, ces valeurs font également l'objet d'une plus grande contestation comme en témoigne la réaction du public face à des décisions controversées de justice. En 1987, dans la province de l'Anatolie centrale de Cankiri, un juge refuse le divorce à une femme enceinte abusée par son mari en citant un célèbre proverbe turc : « il ne faut jamais lever le bâton du dos de la femme et ôter l'enfant de son ventre! »⁷⁸ La décision suscite l'indignation des femmes qui organisent la toute première manifestation publique légale depuis le coup d'Etat de 1980 : plus d'un million d'entre elles descendent dans les rues de Kadikoy à Istanbul.

En 1996, un autre jugement aussi clément que révoltant est prononcé au procès d'un jeune homme ayant tué sa cousine, Sevda Gok, à Sanliurfa (province de l'Anatolie du Sud-Est). Le procureur de la République souligne que « l'incident est dû à la structure socio-économique propre à la province. »⁷⁹ La jeune fille de seize ans est tuée en raison de rumeurs selon lesquels elle se comportait « honteusement. » A l'occasion de ce procès, la tolérance judiciaire à l'égard des « crimes d'honneur » est élevée à la première place sur l'ordre du jour national. Cependant, l'indignation publique grandissante n'empêche pas les tribunaux de rendre des jugements similaires. En juin 2003, un tribunal de Mardin (province de l'Anatolie du Sud-Est) acquitte vingt-sept individus, parmi lesquels des officiers militaires, accusés de viol sur une jeune fille de treize ans. Le tribunal décide que les preuves ne sont pas suffisantes pour juger du non-consentement de la fille à l'acte.⁸⁰

⁷⁶ Pinar Ilkcaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/Forming the Penal Code in Turkey*, p. 4.

⁷⁷ Certaines publications, œuvres littéraires ou morceau de musique qui « provoquent le désir et les crimes sexuels » sont également concernés par la loi. Ainsi, avant 2004, un bon nombre de romans sont interdits sur le fondement des dispositions du code.

⁷⁸ Cigdem Esin, *Feminism, Women's Movements and Women's Organisations in Turkey*, 2000.

⁷⁹ Vildan Yirmibesoglu, *Topraga Dusen Sevdalar - Tore ve Namus Gereksesiyile islenen cinayetler*, 2007, p. 56.

⁸⁰ Pinar Ilkcaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/Forming the Penal Code in Turkey*, p. 14.

De telles expériences poussent les organisations de femmes à poursuivre leur mobilisation en faveur de la réforme législative. Le processus d'adhésion à l'UE leur donne l'occasion de provoquer des avancées sur ces questions. La réforme du code pénal fait partie des conditions préalables de l'UE pour entamer les négociations.

Début 2002, l'Association des femmes pour les droits des femmes (AFDF) instaure un groupe de travail composé de plusieurs académiciens ainsi que de représentants des ONG et de divers barreaux, afin de proposer des recommandations relatives à la réforme des dispositions pénales en vigueur: « pour chaque article controversé nous avons formulé une proposition écrite motivée reflétant notre point de vue. »⁸¹ L'association commence ainsi à éveiller l'intérêt du public par des campagnes médiatiques et par une mise en réseau d'acteurs de la société civile.

Toutefois, pour beaucoup de ces activistes, la campagne peut s'arrêter avant de commencer, suite à la victoire écrasante de l'AKP aux élections de 2002. La plupart des organisations de femmes considèrent, l'AKP, alors successeur du RP islamiste, comme défendant une position fondamentalement opposée sur ce sujet.

« Nous avons tenu une réunion extraordinaire au lendemain des élections. Certaines d'entre nous voulaient tout abandonner. Toutefois, suites aux différentes discussions, notre groupe a gagné en force... A défaut, plusieurs décennies auraient été nécessaires pour qu'une nouvelle révision du code pénal soit de nouveau mise à l'ordre du jour. Nous nous sommes dites : « faisons cette campagne, nous pourrons ainsi raconter un jour à nos enfants que nous avons au moins essayé... » »⁸²

En effet, le gouvernement AKP poursuit le processus de révision déjà entamé par son prédécesseur, à partir d'une version initialement proposée par un groupe d'académiciens. Quelque soit le parti au pouvoir, les académiciens exercent depuis toujours un contrôle effectif sur les législateurs lors de la rédaction des lois. Parmi ces académiciens, citons le « doyen des professeurs », Sulhi Donmezer, qui depuis 1950, prend part à toutes les réformes en matière de droit pénal ainsi qu'à la rédaction de nouvelles procédures pénales à la suite du coup de 1980. A la fin des années 1990, c'est encore lui qui est chargé de la rédaction du nouveau code pénal.

Le rapport publié en 1996 par le Comité sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes conclue que vingt-neuf articles du code pénal ne correspondent pas aux normes requises par la Convention.⁸³ Il est étonnant que le texte proposé par Donmezer aux partis au pouvoir entre 1999 et 2002 ne comporte aucune révision de ces dispositions hormis quelques retouches cosmétiques.⁸⁴ En 2003, quand le ministre de la Justice du nouveau gouvernement AKP, Cemil Cicek est photographié en baisant la main de Donmezer, un éditorialiste du quotidien *Yeni Safak*, proche du gouvernement, écrit sur un ton sarcastique:

⁸¹ Liz Ercevik Amado, *The Campaign for the Reform of the Turkish Penal Code from a Gender Perspective: Women's Groups in Turkey unite for their demands.*

⁸² Reportage réalisé par ESI avec Pinar Ilkaracan, printemps 2006.

⁸³ 2^e et 3 rapports périodiques – Turquie, 06 septembre 1996, p. 17.

⁸⁴ Adem Sozuer, « Turk Ceza Hukukunun Reformu » [La réforme du droit pénal turc], *Hukuki Perspektifler Dergisi*, p. 212.

« C'est certainement l'une de ces scènes étranges que l'on ne peut rencontrer qu'en Turquie. (Donmezer) est maintenant positionné, ironie de l'histoire, comme l'architecte des efforts d'harmonisation avec l'UE. Faut-il rire ou pleurer, à vous de décider... »⁸⁵

Au mois d'avril 2003, le ministre AKP soumet le texte préparé par Donmezer à la Commission parlementaire de justice.

Pour l'AFDF et le groupe de travail des femmes le moment est venu de lancer une campagne publique réunissant plus de trente ONG issues de toutes les tendances politiques: la Plateforme pour le nouveau code pénal turc. L'AFDF met en circulation un livret comportant des recommandations concrètes aux nouveaux parlementaires et demande d'être entendu par le président de la Commission parlementaire de justice, Koksals Toptan (AKP).⁸⁶ Toptan les écoute en silence, sans aucune réaction, une attitude qui déçoit certaines femmes dans la délégation⁸⁷. Néanmoins, en juin 2003, celui-ci annonce que les objections formulées par les femmes seront soumises à l'appréciation du sous-comité. Il se prononce également pour la pénalisation du viol marital.⁸⁸ Il n'hésite pas à souligner l'importance du processus d'adhésion à l'UE, l'un des principaux instigateurs de la réforme:

« La Turquie est engagée dans le processus d'adhésion à l'UE. Dans ce cadre, une série de lois importantes et de « paquets d'harmonisation » sont votées. Jusqu'à présent, soixante-cinq modifications législatives ont eu lieu. Maintenant, c'est au tour du code pénal, en contradiction claire avec les lois d'harmonisation, d'être revu. N'ayez aucun doute, nous changerons ce code pour le mieux. »⁸⁹

Au cours de l'été 2003, tout le monde prend conscience que pour la première fois un vrai débat sur l'égalité entre les hommes et les femmes est entamé. Les éditorialistes de *Yeni Safak* rappellent souvent au gouvernement son engagement de travailler avec les ONG. Le 23 juillet, l'éditorialiste Ali Bayramoglu encourage le gouvernement à rencontrer les groupes de femmes et prendre leurs préoccupations au sérieux.⁹⁰ Au lendemain de cet appel, Bayramoglu publie la lettre d'une académicienne de l'Université d'Istanbul, faisant état de l'insuffisance des consultations courtes et de la non-prise en compte des propositions formulées par les femmes.⁹¹ Ali Bayramoglu conclut:

« L'important c'est de comprendre comment le mécanisme d'interaction et de participation du ministère fonctionne dans un cas qui intéresse toute la société. Cela est beaucoup plus important que le texte du nouveau code pénal en discussion. »⁹²

Le ministre de la Justice, Cemil Cicek appelle Ali Bayramoglu à la suite de la publication de cet article pour réaffirmer leur engagement sur le sujet. Il affirme:

⁸⁵ « Kadınları unutarak AB'ye girmek mümkün mü? » [Est-il possible d'entrer dans l'UE en oubliant les femmes?], Kursat Bumin, *Yeni Safak*, 16 juillet 2003,.

⁸⁶ Publication de l'AFDF, *Gender Discrimination in the Turkish Penal Code Draft Law*, 2003.

⁸⁷ Pinar Ilkaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/forming the Penal Code in Turkey*, p.12

⁸⁸ Koksals Toptan, *NTV* (chaîne de télévision privée), 21 octobre 2003. Pinar Ilkaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/Forming the Penal Code in Turkey*, p. 13.

⁸⁹ Koksals Toptan, *NTV*, 21 octobre 2003.

⁹⁰ Ali Bayramoglu, « Hukuk, Bakan ve Sivil Toplum » [Le droit, le ministre et la société civile], *Yeni Safak*, 23 juillet 2003.

⁹¹ Ali Bayramoglu, « Ogretim Uyesinden Adalet Bakanına Mektup » [Lettre d'une académicienne au ministre de la Justice], *Yeni Safak*, 25 juillet 2003.

⁹² Ali Bayramoglu, « Ogretim Uyesinden Adalet Bakanına Mektup » [Lettre d'une académicienne au ministre de la Justice], *Yeni Safak*, 25 juillet 2003.

« Nous ne sommes pas déconfortés ou inquiétés par les critiques formulées contre le texte. Nous souhaitons écouter toutes les opinions devant la Commission. Le groupe présidé par Koksâl Toptan fera le nécessaire dans la mesure du possible. »⁹³

Le gouvernement n'est pas sans savoir que les organisations de femmes ont des doutes sur ses véritables intentions. Le député AKP, Hakki Koylu, précise:

« Lorsqu'on parle de l'AKP, beaucoup pensent qu'il s'agit d'un parti de tendance religieuse. Selon eux, puisque l'AKP est né des cendres d'un parti islamiste, ses députés ne peuvent être enclins à défendre les droits des femmes. Pourtant, ceux qui ont choisi de fonder l'AKP l'ont fait pour une simple raison: parce qu'ils n'étaient plus en accord avec les politiques défendues par les cadres de leur précédent parti. »⁹⁴

Les organisations de femmes réussissent à remodeler le débat conformément à leur ordre du jour avant le début des travaux du sous-comité chargé du nouveau code pénal en octobre 2003. Dans un reportage sur la chaîne de télévision publique, Koksâl Toptan accepte cette réalité:

« Les associations de femmes ont accompli un travail exemplaire de construction d'opinion publique. Elles ont participé aux réunions de la Commission ou envoyé des rapports. Elles ont guidé avec succès l'opinion publique dans la direction souhaitée. Nous avons transmis tous leurs rapports aux membres du sous-comité. Leurs points de vue seront pris en compte lors des discussions relatives aux articles contestés du code pénal. Nous allons écouter toutes les personnes concernées et surtout les femmes tout au long du processus de rédaction de cette nouvelle loi. »⁹⁵

Le sous-comité formé de trois députés AKP, de deux députés CHP et de trois académiciens retarde ses délibérations de neuf mois jusqu'en juin 2004. Les membres académiciens du sous-comité sont connus pour leurs objections vis-à-vis du texte préparé par Donmezer et en exigent la révision complète.⁹⁶ L'atmosphère créée par le processus d'intégration européenne permet aux membres du sous-comité de trouver un accord sur la nécessité d'une nouvelle rédaction du texte de Donmezer. La presse reçoit un compte rendu détaillé quotidien des discussions au sous comité, -ce qui reflète un degré de transparence pour le moins inhabituel en Turquie.

« Pendant les débats au sous-comité, six ou sept envoyés spéciaux attendaient devant la porte. A la sortie de chaque séance je leur expliquais ce qui avait été dit à l'intérieur. Ils transmettaient aussitôt ces informations à leur quotidien respectif. On pouvait y lire également les désaccords exprimés par d'autres sur la question en discussion. C'était un moyen d'interaction avec les partenaires sociaux concernés. »⁹⁷

Le membre AKP du sous-comité, Bekir Bozdog, explique l'effet de cette interaction sur leur travail :

« Le soutien de la société était présente pendant toute la durée de nos travaux. Les organisations de femmes ainsi que les médias nous suivaient tous et leurs apports étaient considérables. C'est cela qui a fait la différence. »⁹⁸

⁹³ Ali Bayramoglu, « Cozum Bekleyen Sorunlar » [Des problèmes à résoudre], *Yeni Safak*, 30 juillet 2003.

⁹⁴ Reportage réalisé par ESI avec Hakki Koylu, député de Kastamonu (AKP), avril 2007.

⁹⁵ « Yeni TCK Tasarisi » [Nouveau code pénal], *NTV*, 21 octobre 2003.

⁹⁶ Reportage réalisé par ESI avec Adem Sozuer, académicien et membre du sous-comité, avril 2007.

⁹⁷ Reportage réalisé par ESI avec Hakki Koylu, avril 2007.

⁹⁸ Reportage réalisé par ESI avec Bekir Bozdog, député de Yozgat (AKP), avril 2007.

Depuis ses bureaux situés près de la place de Taksim, le petit groupe d'activistes de l'AFDF mène une campagne extrêmement efficace. Pour sa part, à Ankara, une autre ONG de femmes, le Balai volant, livre un effort identique. A chaque avancée, elles félicitent immédiatement les membres du sous-comité. Elles informent également les ambassades des pays de l'UE de l'avancée des débats. Chaque fois qu'il est besoin d'exercer plus de pression sur un sujet, elles se mobilisent en diffusant fax et courriels, ou se rendent au parlement.

« Nous avons passé des mois entiers à faxer, à écrire des déclarations de presse, à effectuer des visites au parlement, à dîner avec les parlementaires et à envoyer des lettres pour obtenir le soutien des députés. Grâce à nos amis, nous étions au courant des débats à l'Assemblée nationale. Cela nous a permis de faire connaître notre opinion positive ou négative lors de la discussion de chaque article. »⁹⁹

La députée CHP, Gaye Erbatur, est une alliée de poids des organisations de femmes tout au long des débats. Bien qu'elle n'en soit pas membre, elle consacre presque tout son temps au travail du sous-comité, exerçant ainsi une influence majeure sur le processus.

« J'ai participé à toutes les séances de discussion au sous-comité pour comprendre les débats. J'ai profité des pauses pour échanger mes points de vue avec ses membres sur des questions relatives aux tests de virginité ou aux mariages des femmes violées avec leur violeur. Je leur donnais des exemples concrets pour qu'ils comprennent de quelle façon les femmes ressentent ces choses-là. Les débats étaient très animés. »¹⁰⁰

Le débat public sur la réforme s'échauffe en automne 2003. En effet, au cours du mois d'octobre, un académicien-conseiller auprès du ministère de la Justice, Dogan Soyaslan prend la défense d'un article rédigé par Donmezer permettant au violeur d'échapper à toute peine s'il se marie avec sa victime. Soyaslan affirme qu'en Turquie, personne ne se marierait avec une fille non vierge et qu'épouser son violeur aurait permis à la victime d'échapper au crime d'honneur.¹⁰¹ Il dit:

« De toute façon, il existe beaucoup de cas de mariages forcés en Anatolie et que ces unions perdurent. La femme violée peut bien hésiter à se marier avec son violeur mais le temps guérit toutes les blessures. Elle l'oubliera et son mariage perdurera. »¹⁰²

Les propos de Soyaslan provoquent une vive réaction dans la presse. La réponse de Soyaslan à la question de savoir s'il pourrait imaginer l'application d'une telle solution le cas échéant à sa propre fille, est un non sans équivoque. Il explique à la télévision: « Moi, je suis différent. Je suis un professeur. »¹⁰³ Les déclarations du professeur contribuent aux efforts des organisations de femmes pour dévoiler les méfaits de la philosophie de l'ancien code pénal.

Malgré tout ce bruit dans la presse, l'intervention de Soyaslan n'impressionne pas le sous-comité. Selon Hakki Koylu (AKP), « la loi ne doit pas tolérer les conséquences négatives des pratiques sociales inacceptables mais apporter des modifications en vue de les prévenir et de

⁹⁹ Reportage réalisé par ESI avec Liz Amado, printemps 2006.

¹⁰⁰ Reportage réalisé par ESI avec Gaye Erbatur, juillet 2006.

¹⁰¹ *Kazete*, novembre-décembre 2003.

¹⁰² « Bu devirde bu kafa: Tecavuz edenle evlenir, « haydi hayirlisi » derdim » [Quelle mentalité dans notre ère: « j'aurai épousé le violeur et demandé la bénédiction de Dieu! »], reportage réalisé par Elif Korap avec Dogan Soyaslan, *Milliyet*, 25 octobre 2003.

<http://www.milliyet.com.tr/2003/10/25/guncel/agun.html>.

¹⁰³ Pinar Ilkaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/Forming the Penal Code in Turkey*, p. 19.

dissuader les auteurs de tels actes. »¹⁰⁴ Ce point de vue est repris par Bekir Bozdag (AKP) qui affirme que le code pénal est sensé modifier les mœurs sociales et non pas les adapter:

« Lors de notre pratique du droit pénal, nous nous sommes rendus compte à maintes reprises de la défaillance philosophique de l'ancien code enclin à protéger le fautif. Nous le savions tous. Encourager le violeur à épouser sa victime est contraire à la logique fondamentale du droit. »¹⁰⁵

Au terme de neuf mois de travail acharné, le texte de Donmezer est presque entièrement ré-écrit. Selon l'article 1 du nouveau code, la loi protège les droits et libertés individuels. Le 30 juin 2004, le texte est renvoyé devant la Commission de Justice. Celle-ci présente le document final le 14 juillet 2004 au parlement sans y apporter de modifications importantes. La loi est votée le 26 septembre.

Ce résultat équivaut à une révolution juridique et philosophique pour la société turque. Selon l'académicienne et la féministe, Yakin Erturk, « c'est tout l'esprit du code pénal qui change. »¹⁰⁶ D'autres y voient, « la plus grande discussion sur des questions relatives à la sexualité depuis la fondation de la république de Turquie en 1923. »¹⁰⁷ Le ministre de la Justice s'adresse aux députés:

« La Turquie subit une transformation mentale profonde et silencieuse. Le code pénal constitue la preuve la plus évidente de cette transformation. »¹⁰⁸

Quelques trente-cinq articles relatifs aux femmes, ainsi qu'à leur droit à l'autonomie sexuelle sont ainsi modifiés. Toutes les références aux vagues notions patriarcales telles la chasteté, la moralité, la honte, les mœurs ou la décence sont éliminées. Le nouveau code pénal traite le crime sexuel comme une violation d'un droit individuel de la femme et non pas comme un crime contre la société, la famille ou la moralité publique. Il pénalise le viol par le mari, élimine les réductions de peines prévues pour les crimes d'honneur et supprime la discrimination à l'encontre des femmes vierges ou non mariées. Le harcèlement sexuel sur le lieu du travail est condamné. Les agressions sexuelles de la part des forces de l'ordre sont désormais qualifiées de crimes aggravés. L'évocation de la possibilité d'un consentement de la part des mineures sexuellement abusées est rayée du texte.¹⁰⁹

En effet, il ne s'agit pas seulement d'une révolution concernant le statut juridique de la femme, mais aussi d'un signe de changement profond de la démocratie turque. Le processus entier s'est déroulé dans des conditions de transparence absolue. L'engagement d'un débat intense autour de la question ainsi que l'apport de la société civile ont été déterminants.

« C'est un tournant dans l'histoire de la Turquie puisque c'est la première fois que le parlement consulte l'opinion publique dans la rédaction des textes législatifs. »¹¹⁰

¹⁰⁴ Reportage réalisé par ESI avec Hakki Koylu, avril 2007.

¹⁰⁵ Reportage réalisé par ESI avec Bekir Bozdag, avril 2007.

¹⁰⁶ Reportage réalisé par ESI avec Yakin Erturk, juillet 2006.

¹⁰⁷ Pinar Ilkcaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/Forming the Penal Code in Turkey*, p. 1.

¹⁰⁸ Cemil Cicek, ministre de la Justice, Discussions sur la réforme du code pénal - Commission de Justice, p. 52.

¹⁰⁹ *Turkish Civil and Penal Code Reforms From a Gender Perspective: The Success of Two Nationwide Campaigns*, AFDF, www.wwhr.org/images/CivilandPenalCodeReforms.pdf, p. 14.

¹¹⁰ Adem Sozuer, « Turk Ceza Hukukunun Reformu » [La réforme du droit pénal turc], *Hukuki Perspektifler Dergisi* p. 212.

Faut-il encore remarquer que ces réformes hautement sensibles sont le fruit d'un consensus entre l'AKP et le CHP. En septembre 2004, le ministre de la Justice dit: «Le parlement a effectivement rédigé -pour la première fois dans l'histoire de la démocratie multipartite- un texte législatif.»¹¹¹ Il se félicite de l'abandon de la culture traditionnelle de confrontation parlementaire, abandon qu'il qualifie de « changement le plus radical réalisé par ce parlement. »

L'image du nouveau code pénal est ternie par une tentative de dernière minute de la part du Premier ministre Erdogan, visant à introduire le délit d'adultère dans le corps du texte. Cette tentative est présentée par les médias étrangers comme un retour aux principes de la charia. En effet, c'est plus exactement un retour aux principes de l'ancien code pénal de 1926, l'adultère étant dépénalisé pour les hommes en 1996 et pour les femmes en 1998. Il ne s'agit pas non plus d'un complot islamiste puisque certains députés du parti de l'opposition CHP expriment leur support à la proposition impromptue du Premier ministre.¹¹² Cette initiative en rupture avec l'attitude du ministre de la Justice favorisant la consultation est vouée à l'échec. Les réactions hostiles en Turquie et en Europe font reculer le Premier ministre, laissant tout de même un goût amer.

La réforme du code pénal de 2004 représente un accomplissement majeur du mouvement de femmes, du gouvernement et de l'opposition. Différente de la réforme des années 1920 réalisées par un régime autoritaire, celle-ci est le fruit du dialogue et de l'engagement de la société civile et des médias dans le processus parlementaire. C'est une victoire des femmes turques mais aussi de la démocratie turque. Avec l'adoption du nouveau code pénal, la Turquie entre dans l'ère post-patriarcale.

IV. UNE REALITE EN MUTATION?

Une nouvelle règle de droit est certainement un puissant instigateur de transformation sociale mais elle n'est pas en soi une baguette magique. Elle doit être soutenue par des ressources suffisantes ainsi que par des initiatives gouvernementales afin de sensibiliser les citoyens et les inciter à profiter du nouveau cadre juridique. Ceci étant, il se peut que les effets de la nouvelle norme sur la société ne soient pas visibles avant plusieurs années.

Au cours de leurs recherches, les analystes d'ESI tombent sur les statistiques de 2005 de la police relatives aux plaintes pour « fausse promesse de mariage afin de déflorer une fille », une infraction disparue du nouveau code civil. Dans l'Anatolie du Sud-Est, nos chercheurs rencontrent des juges qui mettent des mois à rendre un jugement urgent dans des cas relatifs aux femmes menacées de violence familiale. Dans le pays, un certain nombre de juges et procureurs ignorent toujours le contenu de la nouvelle législation.¹¹³

Quelle distance la Turquie a-t-elle réellement parcouru en matière d'égalité des sexes? Ce chapitre se concentre sur certaines initiatives gouvernementales et leurs impacts sur les différentes composantes de la société turque. Il met en évidence la réforme juridique, laquelle

¹¹¹ Discussions à l'assemblée générale sur la réforme du code pénal, 14 septembre 2004.

¹¹² Pinar Ilkaracan, *Re/Constructing Sexuality: Re/Forming the Penal Code in Turkey*, p. 28, « le CHP s'est prononcé en faveur de la révision mais il a revu sa position suite aux protestations des associations de femmes. »

¹¹³ Reportage réalisé par ESI avec Ramziye Tanrikulu, Commission des femmes auprès du barreau de Diyarbakir, mai 2006.

ne constitue qu'un premier pas. Il souligne également les divers défis que pose la cohabitation des cultures et des styles de vie néo-féodaux et post-modernes aux décideurs politiques d'une des plus grandes démocraties européennes.

A. Femmes de Van

1. Histoire de Songul

Le 30 octobre 2006, accompagnée par son frère, Songul A., une jeune femme âgée de 22 ans, qui habite le petit village kurde de Hacikislak dans le district d'Ozalp de Van non loin de la frontière iranienne, rend visite à un avocat. Comme des centaines de milliers de femmes à travers la Turquie rurale, à sa naissance, elle n'est pas inscrite par ses parents au registre d'état civil. Pour l'Etat turc, elle n'existe pas. Elle n'est jamais allée à l'école et ne sait pas lire et écrire.¹¹⁴

Travailleur saisonnier, son mari Mehmet se trouvait loin lorsque Songul est violée par leur voisin, Huseyin. Un parent de Songul, Bahattin, prend connaissance du viol et attache la jeune femme dans la grange pendant deux jours et la torture. Il est d'usage dans de tels cas que la femme soit considérée non pas comme la victime de l'acte de viol mais comme la responsable de l'honneur sali de son mari.

Dans le cas de Songul, le mécanisme traditionnel que l'on rencontre dans les villages pour résoudre les questions d'« honneur » se met en marche. Un conseil d'anciens formé de huit personnes tente de trouver une solution en vue d'empêcher une probable vendetta entre deux *asiret* (tribus). A Ozalp, et dans toute la région, les tribus forment au niveau local la colonne vertébrale de la structure sociale et politique. En effet, la discussion au conseil ne vise qu'à restaurer l'honneur de Mehmet et de sa famille. Les huit sages décident de dissoudre le mariage de Songul et d'obliger la fille du violeur, âgée de seize ans, à épouser Mehmet. Il s'agit d'un mariage en « compensation » célébré par une cérémonie religieuse.

Songul retourne à la maison de son père à Gunyuzu. Les rumeurs font rapidement le tour du village: elle est tombée enceinte à la suite du viol. Les membres de sa propre famille la menacent de mort. Son frère décide de l'accompagner à Ozalp chez un avocat proche de la famille.

L'avocat les présente au procureur de la République du district d'Ozalp. Songul raconte le viol, sa grossesse non désirée et le danger qu'elle encourt pour avoir déshonoré son mari et la famille de celui-ci. Le procureur ordonne à la gendarmerie d'arrêter Huseyin, le violeur, et Bahattin, le tortionnaire de la jeune femme pour les interroger. Cependant, il ne place pas Songul sous protection et la renvoie chez son père tout en avertissant la famille de ne lui faire aucun mal.

Le procureur est originaire d'Afyon, province de l'Anatolie de l'Ouest. Il est récemment nommé à Ozalp. Selon l'avocat de Songul, il est fréquent de rencontrer des fonctionnaires d'Etat en provenance d'autres régions du pays, qui ne comprennent pas très bien la structure

¹¹⁴ Au printemps 2007, lors de ses recherches sur l'affaire Songul, ESI a réalisé une série de reportages à Van – avec des femmes activistes (y compris Zozan Ozgokce de la VAKAD), des avocats (y compris l'avocat de Songul, Necip Bagatur) et les autorités publiques (y compris la préfecture, la direction des services sociaux, un juge et un procureur de la République auprès du tribunal aux affaires familiales).

tribale et les traditions y afférant dans les localités où ils se trouvent. L'avocat précise aux analystes d'ESI que sans le soutien d'une tribu puissante, il n'aurait pas pu se charger d'un cas comme celui de Songul, puisqu'il aurait été menacé par la famille de l'accusé.¹¹⁵

L'activiste Zozan Ozgokce s'occupe de près des questions concernant les femmes à Van. Elle prend connaissance de l'affaire Songul grâce aux médias. Elle s'y intéresse immédiatement. Un mois auparavant, lors d'un incident similaire dans une autre partie de la province, le procureur de la République refuse de placer sous protection une adolescente ayant accouché d'un enfant hors mariage. Le procureur croit aux garanties données par la famille et renvoie la jeune mère chez elle. Quatre jours plus tard, celle-ci est assassinée par son propre frère.¹¹⁶

Ozgokce craint que la vie de Songul soit également en danger. Elle contacte les institutions officielles à Van. En ce dimanche, jour férié, elle appelle les forces de sécurité et le directeur des services sociaux de la province. Ceux-ci répondent qu'ils ne peuvent agir que sur demande du procureur. Ozgokce ne parvient à parler ni au procureur de la République ni au préfet. En dernier ressort, elle prend contact avec Fatih Cekirge, un journaliste qui prépare à l'époque un documentaire sur les crimes d'honneur. Pendant une émission de télévision consacrée au sujet, Cekirge appelle le préfet et lui demande d'agir. Il lui dit d'une manière provocante: «Prouvez-nous que l'Etat est vraiment présent là-bas!» La réaction est immédiate. La même nuit, Songul et la fille du violeur sont placées sous protection par la gendarmerie.¹¹⁷

Les deux femmes vivent aujourd'hui dans un refuge pour femmes dans une autre province. Des charges criminelles sont retenues contre Huseyin (en raison du viol), les sages du village ayant forcé la fille mineure à se marier contre son gré, et le mari de la femme violée.¹¹⁸

Le drame de Songul n'est pas un cas isolé. En Turquie, selon les chiffres des forces de l'ordre, il y a 1091 crimes d'honneur entre les années 2000 et 2005 en milieu urbain sous la compétence territoriale de la police. En 2005, un rapport parlementaire sur cette question dévoile que « des recherches systématiques sur tous les aspects de la question de la violence contre les femmes ne sont toujours pas entamées. »¹¹⁹

2. « Prouvez-nous que l'Etat est vraiment présent là-bas! »

La violence fait partie du quotidien d'un grand nombre de femmes à Van. Les enquêtes réalisées montrent que 82 % des femmes en sont victimes « souvent » ou « très souvent. 53 % d'entre elles subissent la violence de leur mari et 30 % de leur belle-mère.¹²⁰ Les causes d'un tel acte sont variables: sortir de la maison sans autorisation, rentrer tard, ne pas s'occuper de la maison, ou encore, refuser d'avoir des rapports sexuels.¹²¹

¹¹⁵ Reportage réalisé par ESI avec Necip Bagatur, avril 2007.

¹¹⁶ *Bianet*, 13 novembre 2006, <http://www.bianet.org/2006/11/14/87688.htm>.

¹¹⁷ Reportage réalisé par ESI avec Zozan Ozgokce, mars 2007.

¹¹⁸ La réalisation du premier rapport sexuel en l'absence de consentement de la mariée constitue un cas de viol.

¹¹⁹ Rapport parlementaire sur les crimes d'honneur, 2005, p. 132.

¹²⁰ La VAKAD réalise 776 reportages dans les quartiers démunis de Van dans le cadre de ce travail publié au cours de l'été 2005.

¹²¹ Vildan Yirmibesoglu, *Topraga Dusen Sevdalar – Tore ve Namus Gerekesiyle Islenen Cinayetler*, 2007.

Le taux élevé de victimes à Van s'explique par le contexte culturel, socio-économique et politique propre à cette province à la frontière iranienne, à l'extrémité orientale du plateau anatolien. Van est une province pauvre qui, au cours des dernières décennies, subit des changements bouleversants sur le plan socio-économique. Sa population augmente presque d'un quart, suite aux mouvements de migration dus au conflit qui perdure dans le sud-est de la Turquie entre l'armée et l'organisation terroriste PKK. En conséquence, le style de vie rural prévaut même en milieu urbain. Loin de leurs terres, ces déplacés dépendent du travail temporaire ou saisonnier. La zone industrielle de Van établie en 1998, comporte vingt-sept entreprises actives, les soixante-treize parcelles restantes sont soit vides soit en construction. Le nombre d'employés dans le secteur industriel est moins de 7,000 dans cette province peuplée de plus d'un million d'habitants. Le revenu *per capita* est seulement 55 euros par mois. Quel que soit le critère retenu, Van occupe toujours les derniers rangs sur l'échelle de développement socio-économique en Turquie.¹²²

Face à cette pauvreté profondément enracinée, les familles continuent de jouer un rôle clé dans le domaine de la vie sociale. A Van, chaque famille est composée de 7,4 membres en moyenne. La plupart des femmes restent au foyer pour garder les enfants et les personnes âgées et accomplir les tâches ménagères. Les filles se marient très jeunes, -la moitié d'entre elles entre 16 et 20 ans¹²³- et souvent avec des membres de la famille élargie.

A Van, 16 % des hommes et presque 50 % des femmes sont analphabètes. Bien qu'il y ait une université, seulement un tiers des élèves poursuivent leurs études au-delà de l'école primaire. Une grande dépendance à l'agriculture de subsistance, une urbanisation soudaine et très récente, des bas revenus, des familles nombreuses et une scolarisation faible qui produit peu de résultats positifs sont des facteurs qui renforcent le caractère très conservateur de cette société dans laquelle les points de vue traditionnels sur la place de la femme ainsi que sur l'honneur de l'homme prédominent chez les femmes comme chez les hommes.

Toutefois, même à Van, des signes d'un changement timide se manifestent, comme on peut le voir dans le cas de Songul. L'influence d'une activiste comme Zozan Ozgokce est un nouveau facteur. Le 09 avril 2004, Ozgokce et six autres femmes fondent la VAKAD (*Van Kadın Derneği*) [Association des femmes de Van] pour venir en aide aux victimes de violence familiale. La VAKAD apporte un soutien moral à ces dernières et leur offre des cours de formation professionnelle grâce au travail de dix employés et trente volontaires. L'un de leurs objectifs consiste à aider les femmes kurdes dont un grand nombre ne parlent pas turc, à surmonter leur réticence d'entrer en contact avec les institutions étatiques. Selon une étude publiée par l'AFDF, parmi les 57 % de femmes victimes de violence physique en Anatolie orientale, seulement 1,2 % en font part à la police et 0,2 % porte plainte.¹²⁴

A l'heure actuelle, la VAKAD n'est pas la seule organisation de femmes, active dans la province. La YAKAKOP, la première ONG de femmes dans la ville de Van, offre des cours de formation professionnelle dans le domaine de la santé et sur différentes techniques de base.

¹²² Bulent Dincer, Metin Ozaslan, *Regional Disparities and Territorial Indicators in Turkey: Socio-Economic Development Index*, Organisation d'Etat au plan, Ankara, juin 2004.

¹²³ Aynur Ilhan Tunc, *Van'da Kadın Sorunlari ve Egitim* [L'éducation et les problèmes concernant les femmes à Van], Université de Yuzuncu Yil, http://efdergi.yyu.edu.tr/makaleler/cilt_1/aynur_ilhan.doc.

¹²⁴ Pinar Ilkaracan et AFDF, « Exploring the Context of Women's Sexuality in Eastern Turkey » [Recherches sur le contexte de la sexualité féminine dans l'est de la Turquie], dans *Women and Sexuality in Muslim Societies*, AFDF, 2000.

« Pas une seule femme ne sortait de la maison sans être accompagnée par un homme de la famille » dit Gulmay Ertunen en évoquant sa jeunesse.¹²⁵ Aujourd'hui, Ertunen gère cette ONG fondée grâce à un crédit de la Banque mondiale. En effet, elle livre une véritable bataille pour que les maris autorisent leurs femmes à suivre les cours. Finalement c'est l'imam qui intervient pour persuader les hommes que la YAKAKOP est une organisation « honorable. »

L'environnement politique ne facilite pas non plus l'exercice de ce genre d'activités. Zozan Ozgokce explique que quelques organisations actives à Ankara et à Istanbul font de la résistance lorsqu'elle propose de prendre en considération spécifiquement l'inégalité des sexes dans le contexte culturel kurde. « Elles m'ont dit de ne pas créer une hiérarchie de victimisation en arguant que nous étions toutes sur le même bateau. »¹²⁶ Même à Van, la VAKAD fait l'objet de nombreuses accusations. Certaines la dénoncent comme une organisation missionnaire ou un agent défendant les intérêts étrangers, ou encore, un outil dans les mains de ses pourvoyeurs de fonds internationaux, y compris l'UE. A son retour de la réunion à New York du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la rumeur court déjà dans la ville que ses valises sont remplies de bibles. Pourtant, il s'agit de brochures des organisations internationales de femmes. Les milieux conservateurs l'accusent de miner les structures familiales et de générer une publicité négative de Van. Elle est menacée de mort par les familles des victimes.

La réaction des institutions publiques dans l'affaire Songul constitue un signe du changement dans la région. Elle montre aussi qu'il faut du temps pour que les réformes puissent être appliquées au niveau local. Selon la loi 4320 sur la violence domestique en vigueur depuis 1998, les procureurs de la République peuvent délivrer une ordonnance de protection vis-à-vis d'un mari abusif ou violent. Le placement dans un refuge pour femmes figure parmi les mesures prévues pour les victimes qui ne peuvent plus rester chez elles.¹²⁷ Néanmoins, l'avocat de Songul avoue à ESI:

« Une demande de placement sous protection n'est pas chose commune dans cette partie du pays. Même si je perds le procès contre le mari de Songul, j'ai déjà une victoire puisque tout le monde sait maintenant que l'Etat protège les femmes dans de telles circonstances. »¹²⁸

Les procureurs de la République dans les localités rurales précisent qu'il y a très peu de dépôts de requêtes et cela est dû largement au manque de moyens de transport et de communication. Ils affirment aussi qu'ils hésitent à utiliser leur pouvoir d'intervention par crainte d'escalade de violence. Le pouvoir décisionnel officieux des tribus est encore bien fort dans la région. Il existe également des incertitudes concernant l'applicabilité de la loi sur la protection de la famille aux couples mariés par la seule cérémonie religieuse (*imam nikahi*) -de l'ordre de 20 % des couples selon certaines estimations- que les tribunaux refusent de reconnaître comme un mariage en bonne et due forme. Selon l'AFDF, en 1996, 11 % des

¹²⁵ Reportage réalisé par ESI avec Gulmay Ertunen, mars 2007.

¹²⁶ Reportage réalisé par ESI avec Zozan Ozgokce, mars 2007.

¹²⁷ Dans le domaine de la violence conjugale, la loi propose une liste de moyens de protection et de prévention parmi lesquels, la délivrance par le juge contre un époux abusif d'une ordonnance de restriction allant de l'interdiction de la consommation d'alcool à l'éloignement forcé du domicile conjugal pour une certaine durée. Le non-respect d'une telle ordonnance par l'auteur de l'acte peut entraîner l'engagement des poursuites pénales (peine de trois à six mois d'emprisonnement)

¹²⁸ Reportage réalisé par ESI avec Necip Bagatur, avril 2007.

femmes font partie d'une relation polygame officiellement interdite depuis 1926.¹²⁹ Ainsi, pour beaucoup d'entre elles, même la meilleure des lois est simplement hors de portée.

Une faible coordination entre les institutions étatiques et l'absence de refuges convenables à Van sont deux autres problèmes à résoudre. A l'heure actuelle, un refuge est en construction. Un comité de surveillance entre les agences instauré par la préfecture coordonne l'action des institutions en la matière.¹³⁰ A Van, le premier tribunal des affaires familiales entre en fonction au mois de septembre 2005.

Ces actions au niveau local sont le résultat des initiatives du gouvernement central prises suite à une directive de 2006 du Premier ministre sur les « mesures visant à empêcher la violence contre les enfants et les femmes et à prévenir les crimes d'honneur et de mœurs. » Ce texte est formulé à partir des informations obtenues par une commission parlementaire créée en mai 2005, composée de douze membres et présidée par la députée AKP, Fatma Sahin. La commission demande d'une part, l'adoption d'une stratégie générale à l'échelle du pays afin d'améliorer le statut de la femme en Turquie et de combattre la violence, et de l'autre, la mise en place de mesures de discrimination positive à leur égard jusqu'à la réalisation de l'égalité entre hommes et femmes.¹³¹ Assurer l'efficacité de ces initiatives dans des provinces comme Van requiert encore plus d'efforts qu'ailleurs.

B. Femmes de Kadikoy

A l'autre bout de l'Anatolie, bien loin de Van géographiquement, économiquement et culturellement, se trouve l'un des districts les plus prospères d'Istanbul, Kadikoy. Il s'agit de la location préférée de la classe supérieure du pays. Les boutiques de marques internationales rivalisent pour attirer les clients fortunés. Les cafés en plein air sont remplis de jeunes cadres professionnels. Sur les bords de la mer de Marmara, il existe des clubs maritimes privés. Comparé à la province de Van isolée, Kadikoy est un carrefour de transports, une localité reliée à tous les coins du pays par les chemins de fer, la voie maritime et les autoroutes. Elle accueille de nombreux clubs connus dans le paysage de la musique alternative et abrite également le club de football Fenerbahce, l'un des trois grands d'Istanbul. Avec ses 660,000 habitants, Kadikoy a une population plus importante que certains pays membres de l'UE. Selon la devise de la municipalité, « c'est un privilège de vivre à Kadikoy. »

Que peut-on dire de la vie des femmes à Kadikoy en 2007? 95 % d'entre elles savent lire et écrire et 20 % possèdent un diplôme d'université. Leur taux d'activité est en hausse constante et de plus en plus de femmes accèdent à des postes professionnels ou de cadre supérieur. Beaucoup d'entre elles choisissent de se marier et d'avoir des enfants tardivement. Chaque famille est composée en moyenne de 2,4 membres seulement. Largement exposées à l'influence européenne, les femmes de Kadikoy forment l'avant-garde du mouvement des femmes en Turquie en établissant de nombreuses associations de bénévoles. La députée-maire de Kadikoy, Inci Bepinar, explique:

¹²⁹ Pinar Ilkaracan et AFDF, « Exploring the Context of Women's Sexuality in Eastern Turkey » [Recherches sur le contexte de la sexualité féminine dans l'est de la Turquie], dans *Women and Sexuality in Muslim Societies*, AFDF, 2000

¹³⁰ Reportage réalisé par ESI avec le vice-préfet de Van, Mustafa Yavuz, mars 2007.

¹³¹ Rapport parlementaire sur les crimes d'honneur, 2005, p. 132.

« Kadikoy offre un environnement convenable pour que les femmes s'interrogent sur la place qu'elles occupent dans la société. Les femmes du district ont des ressources économiques suffisantes et du temps pour penser à ces questions. Elles ont également la base culturelle et connaissent des langues étrangères, ce qui leur permet d'entrer en contact avec d'autres pays. Kadikoy est ainsi en liaison permanente avec les organisations de femmes à l'étranger. Nous attendons souvent le retour d'un voyage pour qu'elles nous fassent part de leurs nouvelles découvertes. L'argent, le temps et la culture... voici les trois ingrédients principaux.»¹³²

La municipalité (CHP depuis 1994) et le secteur privé savent répondre aux nouvelles attentes des familles issues de la classe moyenne. La première garderie ouvre ses portes en 1989/1990. A l'heure actuelle, on y compte cinq crèches et trente-huit garderies privées.¹³³ Le stigmate social associé à la prise en charge des enfants par les grands parents de la famille disparaît lentement même si cela est perçu comme une mauvaise influence des valeurs occidentales sur la culture du pays.¹³⁴ Il existe aujourd'hui dix-sept maisons de retraites dont douze appartiennent au secteur privé. L'augmentation du taux de divorce (même si le taux initial est très faible) constitue une autre tendance sociale controversée.¹³⁵ Le district est doté de cinq tribunaux aux affaires familiales tous établis en 2003 par la réforme judiciaire inspirée des normes européennes. Les nouveaux tribunaux sont bien équipés avec des psychologues, des employés sociaux et des spécialistes en éducation publique. Seulement un petit nombre parmi les 157 tribunaux de famille du pays ont du personnel pour tous ces postes.¹³⁶

L'émancipation de la femme issue de la classe moyenne n'est qu'un aspect de l'histoire de Kadikoy. Comme à Van, au cours des dernières années la population du district enregistre une hausse importante. Elle passe de 241,000 en 1970 à plus de 660,000 en l'an 2000. Cette augmentation s'explique presque uniquement par l'urbanisation : 60 % de la population est née hors d'Istanbul. Les immigrés ayant un niveau économique modeste vivent dans des bidonvilles longeant l'autoroute E5 et représentent 10 % de la population du district.¹³⁷ Pour la plupart analphabètes, ces femmes avec une faible perspective de travail et dépendantes largement de l'assistance publique font face à de divers problèmes sociaux. Comment une municipalité turque riche traite-t-elle ce type de problèmes?

La députée-maire de Kadikoy, Inci Bespinar, incarne la vitalité des femmes du district. Dans son bureau spacieux, un groupe de femmes planifient autour d'une table le lancement d'un nouveau projet culturel, tandis que son téléphone n'arrête pas de sonner. A l'extérieur de son office, une équipe de fonctionnaires municipaux tente d'orienter des femmes et hommes venus pour lui demander de l'aide.

La propre vie de la députée-maire est le reflet de l'amélioration de la position des femmes à Istanbul au cours de la génération précédente. Bespinar est la fille aînée d'une ancienne famille stambouliote. Encouragée par son père, elle poursuit des études en économie à Ankara. Elle prend part aux manifestations d'étudiants. Renvoyée de l'université, elle retourne à Istanbul. Sa première fille naît en 1973 suivie d'une seconde en 1975. Au départ,

¹³² Reportage réalisé par ESI avec la députée-maire de Kadikoy, Inci Bespinar, avril 2007.

¹³³ <http://www.kadikoy.gov.tr/index.asp?category=111040010>.

¹³⁴ Reportage réalisé par ESI avec le préfet du district de Kadikoy, Hasan Karahan, avril 2007.

¹³⁵ Reportages réalisés par ESI au Premier tribunal des affaires familiales de Kadikoy, avril 2007.

¹³⁶ « Bosanmayin, Caya Geliyoruz » [Ne divorcez pas, nous vous rendrons visite pour prendre un thé], *Turkuaz*, revue publiée par *Zaman*, Busra Erdal, 21 mai 2006, et reportages réalisés par ESI au Premier tribunal aux affaires familiales de Kadikoy, avril 2007

¹³⁷ Reportage réalisé par ESI avec le préfet du district de Kadikoy, Hasan Karahan, avril 2007.

c'est sa belle-mère qui prend soin des enfants. Mais à la mort de celle-ci en 1976, Bespinar est obligée de rester au foyer et refuse en 1977 une offre importante de travail. A Kadikoy, la première garderie municipale n'ouvre ses portes qu'en 1989.

Bespinar joue un rôle important dans l'établissement à partir de 1994, des Centres de consultation familiale (ADM) destinés aux familles récemment installées en milieu urbain. Les ADM guident les femmes issues de famille démunies dans leur adaptation à la vie de la ville et leur offrent des soins. A l'heure actuelle, il existe dix ADM et deux centres de formation professionnelle à Kadikoy.¹³⁸ Ces unités municipales permettent d'identifier les femmes et les enfants en situation précaire et ayant besoin d'assistance sociale.

Dans un endroit bien calme de la municipalité, on observe une autre réussite de la députée-maire activiste de Kadikoy. En 2001, une femme s'adresse à Inci Bespinar pour être placée sous protection. Le lendemain, elle est tuée à la hache par son mari. Après avoir passé deux nuits sans sommeil, Bespinar prend l'initiative de créer le premier refuge pour femmes en danger à Kadikoy. Des fonds de la Banque mondiale et de l'Etat turc sont mis à la disposition de la députée-maire. La préfecture du district se charge du paiement des salaires de l'infirmière permanente, des psychologues, du personnel administratif et des médecins à temps partiel. La municipalité, quant à elle, paie le loyer des locaux et offre toute une série de soutien en nature. Au début, le refuge n'a que quinze lits. Aujourd'hui, il s'étend sur deux étages. Au cours des trois dernières années, 437 femmes et 269 enfants dans le besoin y sont accueillis.¹³⁹

L'administration municipale CHP constitue ainsi la référence au niveau national. Selon les Nations-Unies, il faut avoir au moins un lit pour toutes les 10,000 personnes dans ces refuges. Fort de soixante-quinze lits pour une population de 660,000 d'individus, Kadikoy atteint cet objectif. Cependant au niveau national, il existe un lit pour toutes les 144,000 personnes.¹⁴⁰ La plupart des municipalités turques ne se conforment même pas à l'obligation légale d'établissement de refuges pour femmes.

Parallèlement, l'aisance économique et le style de vie moderne de la plupart des habitants de Kadikoy posent le problème majeur qu'on rencontre dans la mise en œuvre des politiques publiques en Turquie: comment un Etat centralisé peut-il définir des politiques publiques visant à la fois les femmes actives de Kadikoy et les femmes analphabètes de Van? Comment ces deux groupes distincts peuvent-ils être représentés et entendus? Voici le défi devant lequel se trouve la démocratie turque.

C. Ecart entre hommes et femmes en Turquie

L'outil idéal pour mesurer l'écart entre hommes et femmes est difficile à trouver. Certaines organisations internationales dont le Forum économique mondial (FEM) essaient de le mesurer. Le FEM examine 115 pays représentant 90 % de la population mondiale.¹⁴¹ Les

¹³⁸ Selon une étude réalisée au sein de la préfecture de district par la Fondation pour la responsabilité sociale, seulement 7 % des femmes ont un emploi dans le quartier de Yeni Sahra (habité par de nombreux immigrants).

¹³⁹ Rapport d'activités de la municipalité de Kadikoy, 2006.

¹⁴⁰ Emine Bozkurt, Rapport sur le rôle des femmes dans la vie sociale, économique et politique de la Turquie, 11 janvier 2007.

¹⁴¹ <http://www.weforum.org/pdf/gendergap/report2006.pdf>, p. 3.

résultats donnent à réfléchir à l'établissement politique turc: le pays se trouve au 105^e rang derrière le Bahreïn, l'Algérie et l'Ethiopie et bien loin de Chypre ayant la pire place (83^e) sur la liste parmi les membres de l'UE. Deux questions se posent donc inévitablement: 1- Quelle est la raison de cette situation désastreuse? 2- Est-ce le véritable reflet de la situation dans le pays?

Tableau 2: Ecart entre hommes et femmes - Classement mondial 2006

1.	Suède	[...]	
2.	Norvège	97.	Algérie
3.	Finlande	98.	Inde
4.	Iceland	99.	Mali
5.	Allemagne	100.	Ethiopie
6.	Philippines	101.	Emirats arabes unis
7.	Nouvelle Zélande	102.	Bahreïn
8.	Danemark	103.	Cameroun
9.	Royaume-Uni	104.	Burkina Faso
10.	Irlande	105.	Turquie
11.	Espagne	[...]	
[...]			

L'importance des inégalités entre les sexes est mesurée dans quatre domaines : la participation et les occasions économiques, le niveau d'éducation, l'influence politique et la santé. Pour comprendre la place désastreuse de la Turquie dans ce classement, faut-il encore comparer les résultats d'Ankara avec ceux de l'Espagne (11^e) et de la Bulgarie (37^e). En effet, la Turquie présente des résultats très faibles concernant l'accès des femmes à l'enseignement supérieur. La participation féminine à la vie politique est également faible, bien qu'au niveau de la représentation nationale, les dirigeants turcs se félicitent du chemin parcouru au cours des dernières décennies. Toutefois, si on examine de plus près le niveau local, les femmes ne possèdent que dix-huit postes sur les 3,234 postes de maires élus (0,56 %). Au sein de l'UE, la moyenne est de l'ordre de 20 %. Dans ce tableau, c'est le taux d'activité des femmes qui, de loin, est le plus frappant.

Tableau 3: Ecart entre hommes et femmes – Turquie 2006

Indicateur	Espagne	Bulgarie	Turquie
Taux d'activité des femmes	45 %	41 %	28 %
Législateurs, haut-fonctionnaires, directeurs	30 %	30 %	6 %
Emplois professionnels et techniques	47 %	34 %	30 %
Scolarisation – primaire	99 %	95 %	87 %
Scolarisation – secondaire	99 %	87 %	-
Scolarisation – universitaire	72 %	44 %	24 %
Femmes au parlement	36 %	22 %	4 %
Femmes ministres	50 %	24 %	4 %

Le taux d'activité des femmes turques est de 28 %, bien inférieur à la moitié de la moyenne de l'UE. En effet, ce taux ne correspond pas à la réalité puisque 42 % des femmes qui travaillent sont principalement dans le secteur agricole et dans la catégorie de membres de famille impayés.¹⁴² En milieu urbain, le taux est seulement de l'ordre de 18 %.

¹⁴² IST, juillet 2006.

Les éléments structurels propres à l'économie turque déterminent en grande partie les données sur la main d'œuvre. Dans un pays en pleine transition d'une économie principalement agricole à une économie dominée par les secteurs d'industrie et de services, la première phase est caractérisée par le déclin du taux d'activité des femmes. Cette dynamique est observée dans de nombreux pays de l'Europe du Sud au cours des années récentes. Les femmes au village travaillent dans l'agriculture. Une fois en ville, possédant peu de compétences négociables sur le marché de travail, elles sont confinées à la maison. De nouvelles générations de femmes auront certainement plus d'opportunités d'emploi dans les villes, mais ce changement ne sera chiffrable que dans les années à venir. De nos jours, il existe trois fois plus de femmes au foyer en Turquie qu'en Europe-15.¹⁴³

Etant donné les tendances démographiques actuelles, l'amélioration de cette situation constitue un vrai défi. En effet, le taux de croissance démographique diminue rapidement entre l'an 2000 et 2006, la population effective progresse de 6,100,000 d'individus, équivalant à une augmentation d'un million par an.¹⁴⁴ Tous les ans, le nombre de demandeurs d'emploi se multiplie. En conséquence, au cours de la décennie à venir « il faudra cinq millions d'emplois en plus pour pouvoir maintenir le taux d'emploi à son niveau actuel, ce dernier étant déjà assez faible. »¹⁴⁵ Remédier à l'écart entre les hommes et les femmes en la matière nécessitera donc un taux de création d'emploi encore plus soutenu sur le marché.

« Mieux éduquées que leurs mères et leurs grand-mères, les jeunes femmes turques cherchent un emploi en dehors de leur maison. Aujourd'hui 15,000,000 d'entre elles n'ont pas d'emploi rémunéré. Leur éventuelle entrée sur le marché de travail déjà sous pression entraînera plus de complications. »¹⁴⁶

Depuis 2001, la Turquie enregistre des taux de croissance économique d'une moyenne de 7 % par an (6 % en 2006).¹⁴⁷ En 2006, les investissements directs étrangers (IDE) battent un record: 15,4 milliards d'euros (19,2 milliards de dollars).¹⁴⁸ Ce chiffre représente le total des IDE entre 1980 et l'an 2000. Dans les trois premiers mois de 2007, les IDE sont de l'ordre de 6,4 milliards d'euros.¹⁴⁹ Si les dynamiques actuelles de l'économie perdurent, il est fort probable que plus de femmes soient attirées par le marché de travail.

Toutefois, l'emploi ne constitue qu'un seul aspect de la question. Un problème supplémentaire est caractérisé par l'absence d'institutions destinées aux enfants en bas âge et aux personnes âgées. En Suède, au premier rang du classement mondial, les femmes au foyer forment 70 % de la population féminine en 1960. Au début des années 1980, grâce à une croissance en matière d'emploi accompagnée par des mesures législatives relatives au congé parental et à la subvention de l'Etat pour la garde des enfants, 80 % de la population féminine

¹⁴³ Richard Rose et Yusuf Ozcan, *Qualité de vie en Turquie*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2007, p. 40.

¹⁴⁴ Richard Rose et Yusuf Ozcan, p. 15.

¹⁴⁵ Richard Rose et Yusuf Ozcan, p. 53.

¹⁴⁶ Richard Rose et Yusuf Ozcan, p. 54.

¹⁴⁷ *Radikal*, 03 avril 2007, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=217307->, *Sabah*, 02 avril 2007, <http://www.sabah.com.tr/2007/04/02/eko98.html>.

¹⁴⁸ Banque centrale de la république de Turquie, Année: 2007 Période: janvier-mars Développements relatifs à la balance des paiements, <http://tcmb.gov.tr/odemedenge/tablo20.pdf>.

¹⁴⁹ Banque centrale de la république de Turquie, <http://www.tcmb.gov.tr/odemedenge/rapor.html>.

fait partie du marché de travail.¹⁵⁰ Pour celles-ci, l'équilibre entre la vie de famille et la vie professionnelle devient plus facile à maintenir.

En Turquie, la situation est plus compliquée: 63 % des femmes qui travaillent n'ont pas d'enfant âgé de moins de six ans.¹⁵¹ Les moyens sont très limités sinon inexistants en matière de garde des enfants. En théorie, dans les maternelles, au moins deux places (ou 5 % des places disponibles dans les grands établissements) doivent être mis à la disposition des familles démunies désignées par l'Institution des services sociaux et de la protection des enfants (SHCEK). En pratique, dans tout le pays, seulement un total de 448 enfants dans le besoin sont actuellement inscrits dans des établissements privés. Avec des prix exorbitants, le secteur privé de garde des enfants ne s'adresse qu'à un petit nombre de familles aisées. Quant aux moyens de garde des personnes âgées, ils sont également difficilement accessibles au grand public. En août 2006, la capacité totale des établissements destinés aux personnes âgées en Turquie ne dépasse pas les 18,849 places.¹⁵²

Tableau 4: Statut économique des femmes et des hommes en Turquie¹⁵³

	Femmes (pour cent)	Hommes (pour cent)
Employé	12	67
Membre de famille non payé	8	3
Sans emploi	3	10
Femme au foyer	69	-
Retraité	4	15
Scolarisé	1	3
Malade/handicapés	2	2

La persistance des valeurs culturelles incitant les femmes à rester à la maison est un autre facteur à prendre en compte dans l'évaluation de la situation. Toutefois, ses valeurs culturelles paraissent moins significatives que les obstacles structurels et économiques.¹⁵⁴ En Europe occidentale, les préjugés contre les femmes qui travaillent disparaissent avec l'industrialisation et la croissance économique accélérée nécessitant toujours plus de main d'œuvre. Un pragmatisme similaire inspire en 1915, les autorités ottomanes qui, constatant le manque de main d'œuvre causé par la participation des hommes à la guerre, « instaurent une sorte de travail obligatoire pour tout sujet de l'Empire. Cette mesure provoque une hausse du taux d'activité des femmes. »¹⁵⁵ Les préjugés patriarcaux sont ainsi abandonnés au profit de l'intérêt immédiat du pays. Le succès économique, la hausse de l'offre d'emploi pousseront davantage de femmes turques vers le marché du travail, comme le montre l'expérience européenne en la matière. Selon une enquête récente, plus de trois quarts des participants

¹⁵⁰ Margareta Back-Wiklund, *The Family and the Welfare State: A Route to De-familialization*, in *Autonomy and Dependence in the Family*, Istanbul, 2002.

¹⁵¹ Enquête réalisée par l'Université de Hacettepe, « Population et Santé », 2003.

¹⁵² Dans le huitième plan quinquennal (2001-2005), l'Organisation d'Etat au plan affirme la nécessité de l'amélioration des services visant les plus âgées suite aux changements sociaux provoqués par les phénomènes d'industrialisation et d'urbanisation.

¹⁵³ IST, Enquête sur la qualité de vie, 2003.

¹⁵⁴ Rosemary Crompton, *Employment and the Family – The Reconfiguration of Work and Family Life in Contemporary Societies*, 2006, p. 53.

¹⁵⁵ Deniz Kandiyoti, *From Empire to Nation State: Transformation of the Woman Question in Turkey*, UNESCO, 1988.

trouvent appropriée l'occupation de postes professionnels ou de cadre supérieur dans le secteur privé.¹⁵⁶

Réduire l'écart entre les deux sexes dans le domaine de l'éducation constitue également un défi majeur. En théorie, l'école primaire est obligatoire et gratuite en Turquie. Cependant, en 2002, on estime que 873,000 filles et 562,000 garçons âgés de 6 à 14 ans ne sont pas inscrits à l'école.¹⁵⁷ Dans la partie orientale et rurale de la Turquie, beaucoup de filles ne sont même pas inscrites sur les registres d'état civil, ce qui les place hors de la portée de l'Etat.

Depuis 2003, des initiatives en vue d'améliorer le niveau de scolarisation des filles prennent de l'ampleur. La campagne lancée sous la devise « Allez les filles, allons à l'école! » (*Haydi Kizlar Okula!*) a pour objectif d'atteindre 100 % de scolarisation en primaire dans le pays.¹⁵⁸ En 2006, 223,000 filles sur un total de 273,000 contactées sont inscrites à l'école.¹⁵⁹ Les professeurs de classe en étroite collaboration avec les maires de villages (*muhtar*) et les imams emploient tous leurs efforts pour convaincre les parents. Pour chaque fille scolarisée, une aide pécuniaire est versée tous les mois sur un compte ouvert au nom de la mère. Cette aide représente une somme d'argent importante pour les familles démunies.

Le niveau d'éducation augmente et chaque nouvelle génération de femmes turques est mieux éduquée que la précédente. Quelques 34 % des femmes entre vingt et vingt-quatre ans ont un diplôme d'enseignement secondaire ou universitaire. Ce taux baisse à 16 % chez les femmes âgées de quarante à quarante-quatre ans et à 3 % chez celles de plus de soixante ans.¹⁶⁰ Les dépenses consacrées à l'éducation passent de 2,3 % du PNB en 1995 à 3,8 % en 2005.¹⁶¹ Néanmoins, le chemin à parcourir est toujours immense: il est indispensable de scolariser un million de filles supplémentaires tous les ans.

Le seul domaine où des progrès rapides sont envisageables est la participation des femmes dans la vie politique. Aux élections générales de 2002, les femmes occupent 4,4 % des 550 sièges au parlement : treize députées AKP et onze CHP. La Turquie se positionne au 114^e rang sur un total de 119. Parmi les pays européens, elle est la pire placée sur la liste. En ce qui concerne le nombre de femmes tenant un poste ministériel, elle est également la pire élève de la classe européenne.¹⁶²

L'AKP compte 800,000 adhérentes et offre une formation à la plupart d'entre elles.¹⁶³ Selon la députée, Fatma Sahin, les structures locales du parti sont largement dominées par les hommes. « Lors des élections primaires les hommes se liguent contre les femmes qui en sortent totalement découragées. On ne leur permet pas d'accéder aux postes supérieurs.»¹⁶⁴ Le quota officiel de 20 % de femmes au sein de l'AKP est relevé à 30 % en 2006 sur

¹⁵⁶ Ersin Kalaycioglu et Binnaz Toprak, *Is Yasami, ust yonetim ve siyasette kadin* [Femmes dans les affaires, l'administration publique et privée et la politique], TESEV, 2003.

¹⁵⁷ *Egalité hommes-femmes dans le domaine de l'éducation*, Turquie, 2003, UNICEF.

¹⁵⁸ Reportage réalisé par ESI avec Yasar Kocak, directeur du Département de l'enseignement primaire auprès du ministère de l'Education nationale, juillet 2006.

¹⁵⁹ http://www.haydikizlarokula.org/uygulama_sonuclari.php, site Internet de la campagne.

¹⁶⁰ Richard Rose et Yusuf Ozcan, p 39.

¹⁶¹ *Qualité de vie en Turquie*, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2007.

¹⁶² http://ec.europa.eu/employment_social/women_men_stats/out/measure_out416_en.htm.

¹⁶³ Reportage réalisé par ESI avec Nimet Cubukcu, députée d'Istanbul (AKP) et ministre d'Etat chargée des femmes et de la famille, juillet 2006.

¹⁶⁴ Reportage réalisé par ESI avec Fatma Sahin, députée de Gaziantep (AKP), juin 2006.

demande du Premier ministre Erdogan. A Istanbul, cet objectif est atteint avec 35,7 % de femmes au comité de direction¹⁶⁵ et 27 % au conseil d'administration.¹⁶⁶ Toutefois, en Anatolie, le parti est bien loin du résultat souhaité et cela est dû en grande partie au manque de candidates qualifiées.

En 2007, l'ONG de femmes, KADER¹⁶⁷ lance une campagne nationale dans les médias: des photographies de femmes portant une fausse moustache attirent l'attention du public. « Faut-il porter une moustache pour entrer au parlement? »: voici la question posée par KADER. L'instauration d'un quota de femmes à l'Assemblée nationale est une idée qui fait lentement son chemin. La députée CHP, Gaye Erbatur, admet la difficulté des se faire entendre:

« En tant que femme politique, je me sens souvent seule. Au parlement, je vois des centaines d'hommes moustachus. Il faut qu'il y ait un système de quota afin de favoriser l'entrée des femmes dans la vie politique. Personne ne peut me convaincre du contraire. »¹⁶⁸

Membre du Parlement européen, Emine Bozkurt souligne en mai 2007:

« Les représentants de tous les partis expriment leur souhait de voir plus de femmes en politique. Certains d'entre eux se prononcent en faveur de l'instauration d'un quota tandis que d'autres y sont contre. Cependant, à l'heure actuelle en l'absence de tout quota officiel, les partis ont d'ores et déjà supprimé tous les obstacles en vue de présenter toujours plus de candidates lors des élections. C'est-à-dire s'ils le souhaitent, ils peuvent le faire. »¹⁶⁹

Les femmes turques voilées rencontrent un obstacle supplémentaire. Elles ne peuvent être candidates car le port du foulard est interdit dans la fonction publique, y compris au parlement. Celles-ci ne peuvent pas non plus aller à l'université tête couverte. L'une des premières femmes exclues des cours en raison du foulard est une étudiante en théologie à l'Université de Hacettepe à Ankara, Hatice Babacan. Babacan est renvoyée de la faculté en 1967. Elle est la tante de l'actuel ministre de l'Economie et le négociateur en chef pour les pourparlers avec l'UE, Ali Babacan.¹⁷⁰ En 1967, peu de femmes voilées souhaitent poursuivre des études universitaires, mais depuis les années 1980, leur nombre augmente. La loi sur l'enseignement supérieur comporte un article additionnel seize, qui autorise les filles à porter le foulard pour des raisons religieuses. Cet article est aboli par la Cour constitutionnelle en 1989. Selon la Cour, la Constitution turque ne tolère aucune référence à la religion dans un texte de loi. Le foulard devient ainsi un symbole important. A la suite du « coup light » de 1997, tout débat rationnel sur ce sujet est étouffé. Ayse Bohurler (AKP) mène une carrière dans les médias télévisés tout en continuant d'accomplir ses tâches ménagères en tant que femmes de trois enfants. Elle est également active dans la vie politique. Cependant, malgré ses diverses qualifications, elle ne peut espérer entrer au parlement.

« Les femmes voilées ne peuvent être candidates. Elles peuvent travailler dans l'administration du parti au niveau de la province ou du district, sans pouvoir faire partie

¹⁶⁵ <http://www.akpartiistanbul.com/yurutme.aspx>.

¹⁶⁶ <http://www.akpartiistanbul.com/yonetim.aspx>.

¹⁶⁷ <http://www.ka-der.org.tr/>.

¹⁶⁸ Reportage réalisé par ESI avec Gaye Erbatur, juin 2006.

¹⁶⁹ Emine Bozkurt, *Turkish Daily News*, 29 mai 2007,

<http://www.turkishdailynews.com.tr/article.php?enewsid=74412>

¹⁷⁰ <http://www.milliyet.com.tr/2005/01/23/yazar/yilmaz.html>.

des conseils municipaux. Le port du foulard n'est autorisé que dans le parti, mais dans certains municipalités et districts on ferme quand même les yeux. »¹⁷¹

Selon une étude récente réalisée par TESEV, 37,5 % des femmes ne se couvrent pas la tête tandis que 50 % portent le foulard, 12 % le *turban*¹⁷² et 1 % le tchador.¹⁷³

A l'heure actuelle, on compte de nombreuses initiatives en Turquie. Si le pays souhaite devancer l'Algérie (97^e) et rattraper le membre de l'UE le pire placé (Chypre, 83^e), la meilleure solution consistera à avoir plus de femmes dans les positions décisionnelles. Les programmes mis en place par le gouvernement en matière de scolarisation, de garde des enfants et dans d'autres domaines aident également à réduire l'écart entre les hommes et les femmes. Toutefois, l'égalité entre les sexes dépend dans une grande mesure des forces sociales et économiques tels l'affaiblissement de la croissance démographique, l'urbanisation accélérée, et surtout, le taux élevé de croissance économique permettant la création d'emploi supplémentaires. Il reste à observer si la Turquie pourra suivre le chemin déjà parcouru par d'autres pays européens tout en préservant les dynamiques positives de ces dernières années.

V. SUR LA VOIE DE L'ESPAGNE?

En Europe, certains considèrent le mauvais statut des femmes turques comme le reflet d'une culture étrangère à leurs valeurs. Selon eux, cette culture n'appartient pas au Vieux Continent. Néanmoins, jusqu'à un passé récent, le patriarcat fait encore partie de la culture européenne. Si la faible présence des femmes au parlement turc est choquante, n'oublions pas que dans la Chambre des communes, au Royaume-Uni, cette même proportion ne dépasse les 5 % qu'en 1987.¹⁷⁴ En Irlande, les femmes mariées ne peuvent travailler dans le service public avant 1973.¹⁷⁵ En 1975, une femme espagnole a besoin de l'autorisation maritale (*permiso marital*) pour travailler, acheter une propriété ou même voyager.¹⁷⁶ Cependant aucune de ces valeurs ne s'avèrent interchangeables.

Parmi tous les pays européens, c'est l'Espagne qui effectue le plus grand saut pour réduire les inégalités entre les deux sexes. Sous le règne de Franco jusqu'en 1975, l'église catholique se trouve en mesure d'imposer une vision morale à la société qui limite sévèrement le rôle des femmes : « les femmes peuvent au mieux espérer se marier et devenir mère et peut être un peu plus. »¹⁷⁷ Le divorce et la contraception sont alors interdits. La discrimination est en quelque sorte institutionnalisée dans le couple, sur le lieu du travail, et dans tout ce qui a trait à la propriété. Une femme est légalement obligée d'obéir à son mari. Cette culture ne permettant aucune interférence dans les affaires conjugales sert à camoufler une violence familiale endémique. Pendant des siècles, les femmes espagnoles,

¹⁷¹ Reportage réalisé par ESI avec Ayse Bohurler, mai 2006.

¹⁷² Dans le langage courant, le *turban* signifie un voile noué d'une façon serrée qui couvre toute la chevelure et le cou tandis que le foulard est porté d'une façon moins serrée avec des mèches de cheveux éventuellement non couvertes. Toutefois, tous les deux sont interdits aux fonctionnaires publiques et dans les universités.

¹⁷³ Binnaz Toprak et Ali Carkoglu, *Religion, Society and Politics in a Changing Turkey*, TESEV, novembre 2006.

¹⁷⁴ Sue Bruley, *Women in Britain since 1900*, 1999, p. 161.

¹⁷⁵ Diarmaid Ferriter, *The Transformation of Ireland*, 2007, p. 722.

¹⁷⁶ John Hooper, *The new Spaniards*, p. 126.

¹⁷⁷ Adrian Shubert, *A social history of modern Spain*, 1990, p. 214.

« sont prisonnières d'un code composé de valeurs morales au sommet desquelles se trouve une notion spéciale d'honneur, un objet presque tangible dont la perte peut résulter non seulement d'un acte de l'homme mais aussi de celui des autres, en particulier de celui des membres de famille du sexe féminin. »¹⁷⁸

Une génération plus tard, l'Espagne appartient à un autre univers culturel. Au cours des deux dernières décennies, les femmes rattrapent leur retard à une vitesse extraordinaire, dans l'éducation supérieure et sur le marché du travail. Aujourd'hui, dans le pays, la proportion des femmes est de l'ordre de 40 % parmi les juges et les médecins, 65 % parmi les professeurs d'écoles et 50% parmi les ministres au gouvernement.

Existe-t-il une raison valable pour que la Turquie ne puisse emboîter le pas à l'Espagne, à l'Irlande ou à d'autres pays européens dans cette évolution vers une société post patriarcale? Il est évident que le grand changement socio-économique en cours en Turquie prépare le terrain propice à l'amélioration du statut des femmes. Ainsi, certaines valeurs morales se transforment comme on peut le constater dans cette enquête nationale, selon laquelle les mariages arrangés représentent 69 % des mariages célébrés en 1997, tandis que ce taux baisse à 54 % en 2004. Parmi les jeunes célibataires, seulement 10 % se prononcent en faveur d'un tel mariage.¹⁷⁹

L'enquête de TESEV révèle l'existence d'un autre paradoxe intéressant propre à la Turquie: d'un côté, les Turcs deviennent de plus en plus pratiquants -le nombre de personnes pratiquantes ou très pratiquantes passe de 31 % en 1999 à 61 % en 2006¹⁸⁰ -, et de l'autre, le soutien apporté aux institutions laïques grandit. Ceux qui souhaitent l'instauration de la charia ne constituent que 9 % de la population (21 % en 1999). Même si les débats actuels donnent l'impression que le port du foulard est plus répandu, le nombre de femmes qui ne se couvrent pas la tête en public en 2006 (37 %) est en hausse de 10 % par rapport à 1999 (27 %).¹⁸¹

Ainsi, le débat politique actuel est curieusement en décalage avec les véritables dynamiques sociales du pays. En effet, il existe en Turquie une minorité active (y compris les « féministes autoritaires ») qui considère que les traditions laïques sont en danger et qui souhaite l'intervention de l'armée. Leur peur de l'Islam politique les aveugle et ne leur permet pas d'évaluer à sa juste valeur la transformation en cours ainsi que les progrès réalisés lors de ces dernières années. La Turquie supprime les uns après les autres tous les obstacles à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines économique, social et politique. La leçon à tirer de ce processus est claire: tout progrès substantiel en la matière ne dépend que de la qualité et de la capacité de réception de la démocratie turque.

¹⁷⁸ James Hooper, *The new Spaniards*, pp. 124-5.

¹⁷⁹ Richard Rose et Yusuf Ozcan, p. 39.

¹⁸⁰ Binnaz Toprak et Ali Carkoglu, *Religion, Society and Politics in a Changing Turkey*, TESEV, novembre 2006.

¹⁸¹ Parmi lesquelles 14 % des électrices AKP et 7 % des électrices CHP. Binnaz Toprak et Ali Carkoglu, *Religion, Society and Politics in a Changing Turkey*, TESEV, novembre 2006.